



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 25/02/2025 / \_\_\_ / \_\_\_

Dossier complet le : 06/03/2025 / \_\_\_ / \_\_\_

N° d'enregistrement : F01125P0044

## 1 Intitulé du projet

Projet de construction d'une résidence de 15 logements en accession sociale de type BRS (Bail Réel Solidaire) avec un sous-sol semi-enterré accueillant l'ensemble des stationnements.  
Construction pour environ 1000 m<sup>2</sup> de Surface De Plancher.

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

\_\_\_\_\_

Prénom(s)

\_\_\_\_\_

### 2.2 Personne morale

Dénomination

ESSONNE HABITAT

Raison sociale

\_\_\_\_\_

N° SIRET

9 6 5 2 0 2 8 8 0 0 0 0 1 3

Type de société (SA, SCI...)

SCIC HLM

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

DOURDAN

Prénom(s)

Céline

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	Cette opération ne rentre dans aucune des catégories du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement. Il s'agit d'une étude au cas par cas volontaire au regard des enjeux écologiques sur la zone.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un ensemble résidentiel de 15 logements en accession sociale situé à Vert-le-Petit, Parcelles cadastrées concernées section B n°: 477, 478, 479 sur une surface de plancher d'environ 1000 m². Il vise à répondre aux besoins de logements tout en intégrant des aménagements conformes aux prescriptions urbanistiques locales. L'opération se concentre sur l'avant de la parcelle rue Armand Louis où les enjeux écologiques sont les plus faibles.

Le projet se décline en plusieurs interventions :

1. Démolition des annexes existantes sur la parcelle 477 permettant la libération de l'espace nécessaire au projet et réalisées dans la période favorable à la biodiversité.
2. Construction d'un ensemble immobilier résidentiel comprenant 15 logements, avec des espaces de stationnement et des aménagements paysagers intégrés pour favoriser la qualité de vie des habitants.
3. Entretien des espaces naturels conservés sur la parcelle.

Le projet prend en compte la proximité des zones naturelles sensibles, et des mesures adaptées seront mises en œuvre pour limiter son impact environnemental.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'opération de construction vise à répondre à la demande de logements à vocation sociale, tout en respectant l'intégration urbaine et environnementale du site. Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable, avec des logements adaptés aux besoins des habitants et des aménagements respectueux du cadre naturel existant.

Les principaux enjeux du projet sont :

- Optimiser l'utilisation du foncier disponible en valorisant un terrain sous-exploité dans sa partie où les enjeux écologiques sont faibles
- Préserver et entretenir les espaces naturels existants sur plus de la moitié de la parcelle

L'objectif est de proposer une offre de logements équilibrés et accessibles, tout en limitant l'impact du chantier sur le cadre de vie des riverains.

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés en référence a l'expertise écologique de DIAGOBAT jointe en annexe.

- Sécurisation du site et mise en place des accès temporaires. Balisages et dispositifs de protection de la biodiversité selon expertise écologique
- Démolition des bâtis existants à la période favorable
- Travaux de construction avec suivi des mesures écologiques par un écologue

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les 15 logements sont vendus en Bail Réel et Solidaire, le foncier restant propriété d'ESSONNE HABITAT en tant qu'Organisme Foncier Solidaire

Entretien de toute la partie naturelle préservée et non bâtie à l'arrière du terrain côté rue Marcel CHARON

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un permis de construire

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Parking privée (nb)	32
Logements (surface habitable m <sup>2</sup> )	950

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 59 Voie : rue Amand Louis

Lieu-dit :

Localité : VERT LE PETIT

Code postal : 9 1 7 1 0 BP : Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 4 8 ° 3 3 ' 0 0 " N Lat. : 0 2 ° 2 2 ' 0 0 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU : Zone UB  
Zone 1 - B1

<sup>i</sup> Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Diagnostics joint en annexe ZH pédologique et ZH floristique
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé au 18 juin 2012
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Étude de sol jointe en annexe
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parking en sous-sol semi-enterré Évacuation classique en Installation de Stockage de Déchets Inertes
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des études environnementales spécifiques sont jointes afin d'évaluer précisément les impacts sur la biodiversité et de proposer des mesures d'atténuation (expertise écologique DIAGOBAT de février 2025). Il est à noter que le projet est réalisé sur une partie restreinte du terrain, avec de faibles enjeux écologiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nuisances classiques et ponctuelles liées à un chantier de réalisation de logements
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Connexion aux réseaux d'assainissement
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Connexion aux réseaux d'assainissement
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Terres inertes CF étude de pollution
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

ME01 : Conservation au maximum du boisement et plus largement d'un maximum d'habitats et d'éléments supports de biodiversité (fourrés, arbres et arbustes). La construction est concentrée sur une partie limitée de la parcelle.  
ME03 : Mise en défens du boisement avec pose d'un ballage physique au préalable de toute opération chantier  
MR01 : Réduire les nuisances à proximité du boisement (stockage des matériaux, passages d'engins ou encore l'implantation de la base vie sur la partie avant du terrain artificialisé).  
MR02 : Une attention particulière sera portée sur la provenance des engins de chantier et leur propreté. Une fois le chantier débuté, une sensibilité et un suivi de la problématique des espèces exotiques envahissantes sera effectuée.  
MR03 : le cas échéant intervention douce sur le bâti écologique et déplacement avec supervision d'un écologue.  
MR04 : Limitation de la pollution lumineuse.  
MR05 : Le démarrage des travaux sur la zone de projet sera réalisé en dehors de la période de sensibilité de l'avifaune, de l'entomofaune et de la mammalofaune.  
MR07 : La gestion des espaces végétalisés de la zone de projet devra permettre l'installation de la faune, en toute saison. Il s'agira de réaliser une gestion écologique douce.  
MR08 : Dans le cadre du projet, des nichoirs, des gîtes et autres refuges (dont hibernaculum) seront installés dans les espaces verts ou sur le bâti.  
MA01 : La palette végétale sélectionnée pour le projet devra comprendre au moins 50% d'espèces indigènes et de préférence provenant de pépinières locales.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cette opération a fait l'objet d'une réunion avec Madame REDOUANE - Cheffe du Bureau Biodiversité et territoires, le 13 novembre 2024 - Il s'agit d'une Étude au cas par cas volontaire.  
Il y a des enjeux écologiques sur ce terrain cependant des études détaillées ont été réalisées avec un suivi sur l'année. Les dispositions prévues au diagnostic écologique permette de réaliser une opération mesurée de logements sans avoir à réaliser une étude environnementale supplémentaire à notre sens.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Etude zones humides : ZH pédologique Biotop et ZH floristique Diagobat	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Expertise écologique DIAGOBAT de février 2025	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Rapport géotechnique G2 PRO IGEOTEX d'octobre 2024	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Étude Pollution SOLPOL de Juillet 2024	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom DOURDON

Prénom Céline

Qualité du signataire Directrice Générale

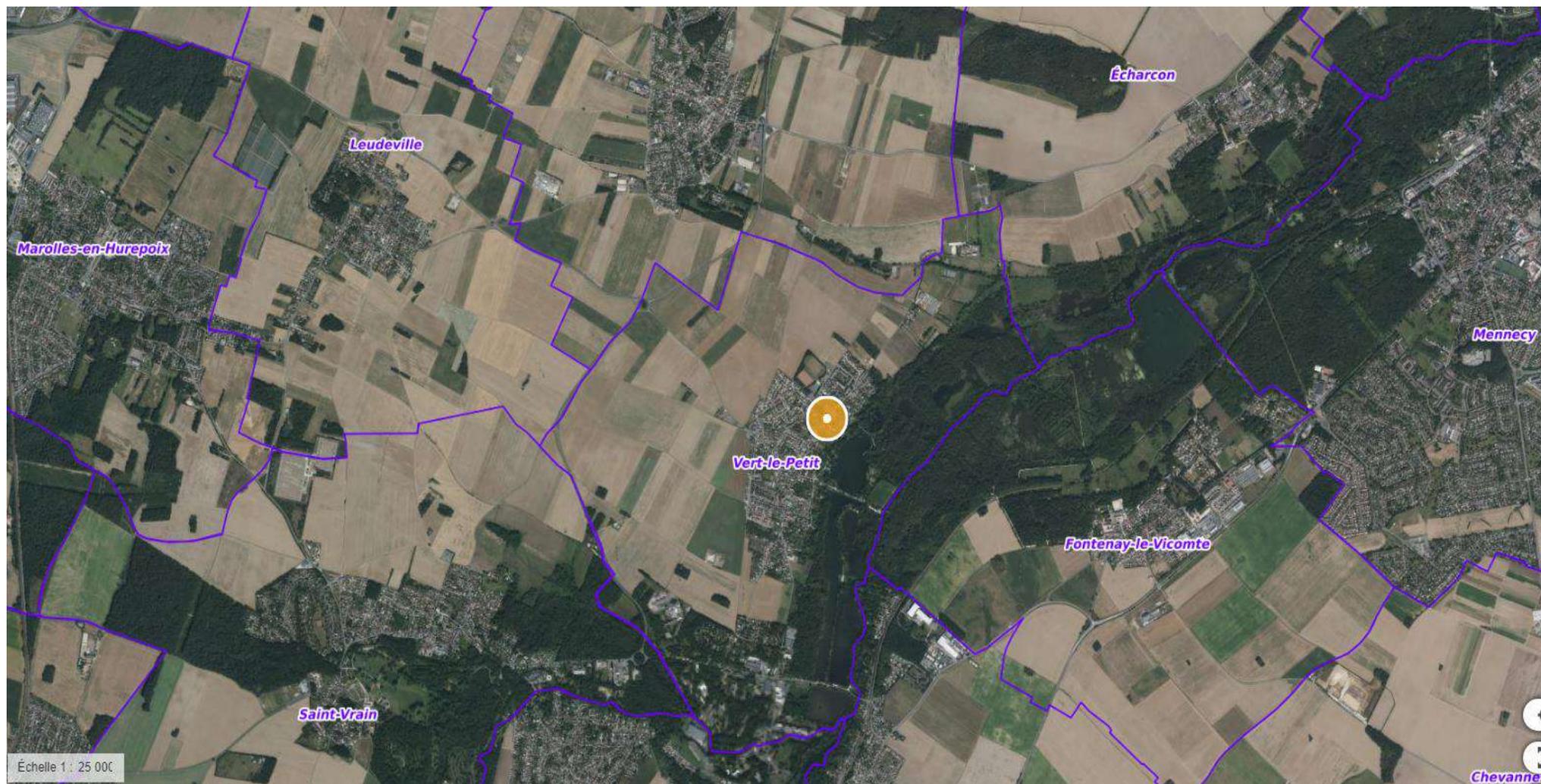
À Ris-Orangis

Fait le 2 / 1 / 0 2 / 2 0 2 5

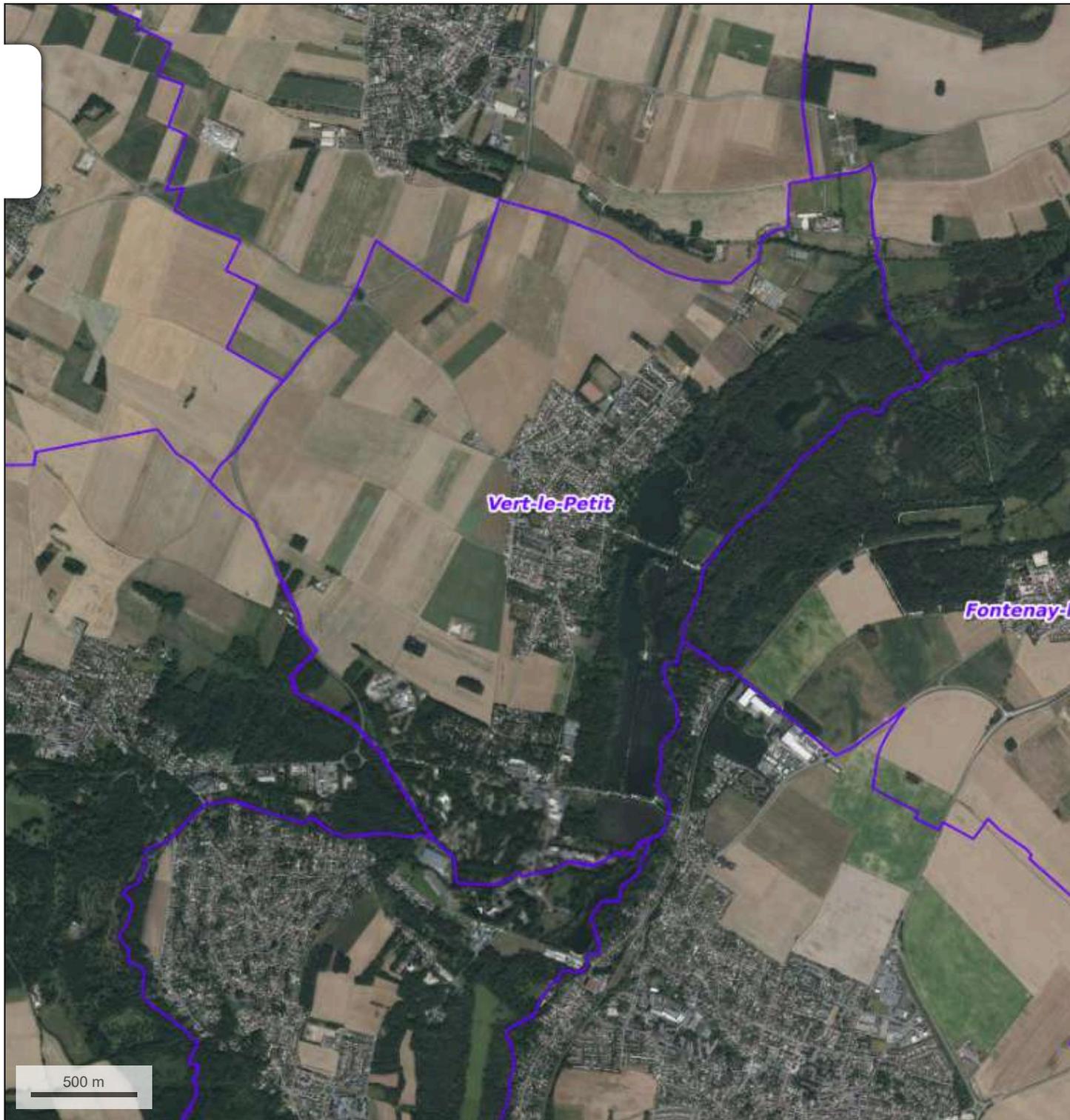


Signature du (des) demandeur(s)

Plan 1/25000 avec localisation du projet



# Plan de situation 1/25000









- **Photo 2 :**



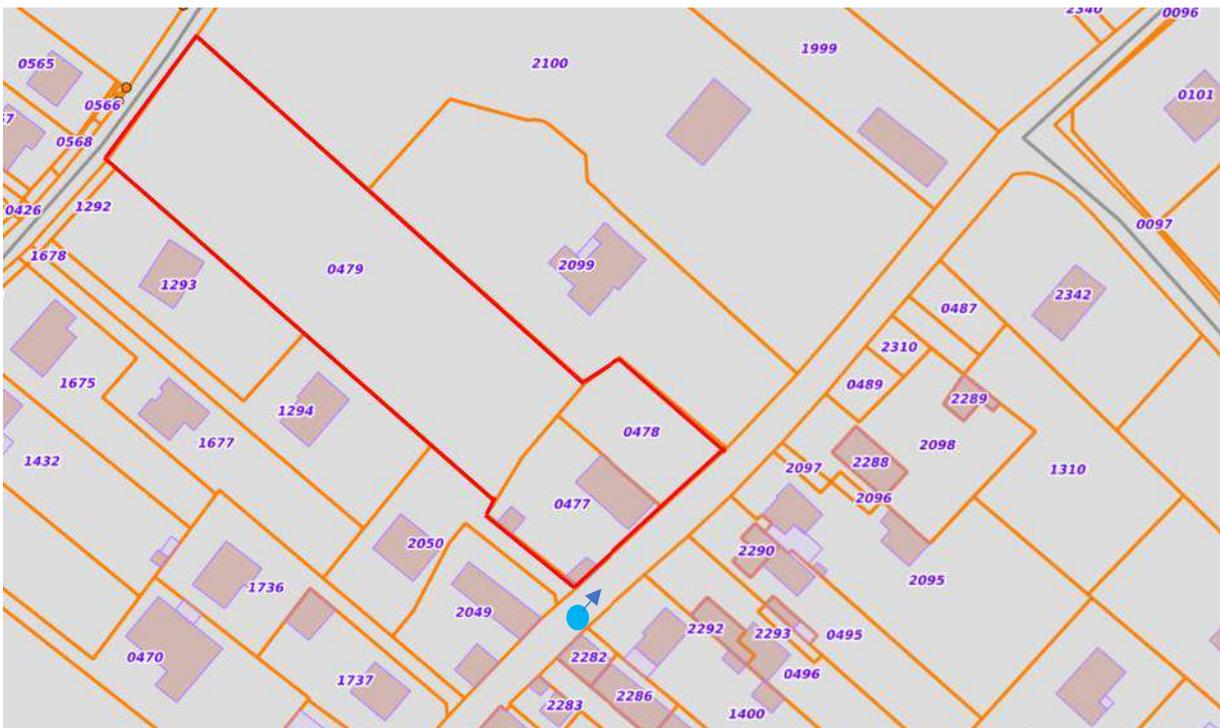
- **Localisation Photo 2**



- Photo 3

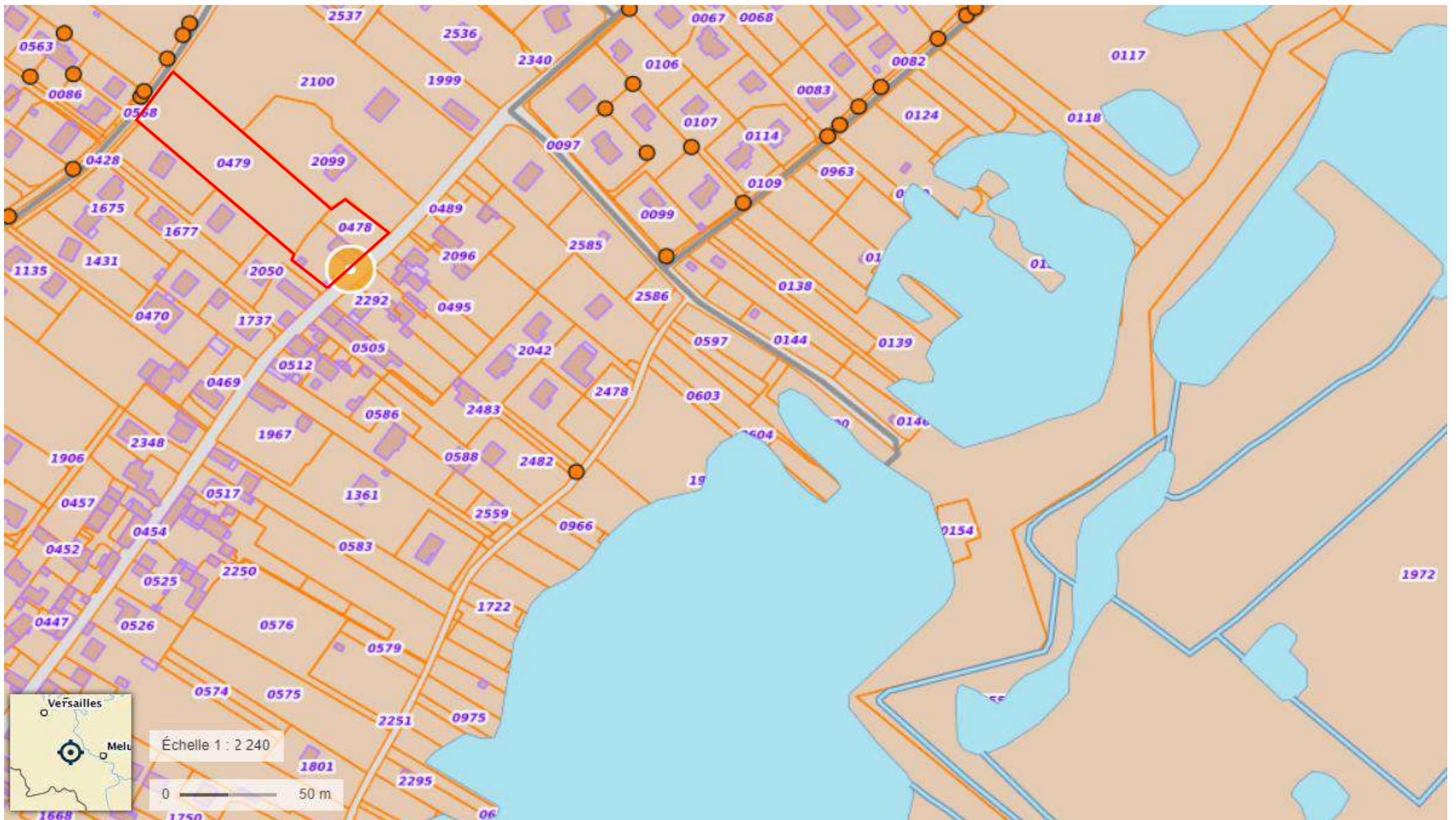


- Localisation Photo 3





Architecte: NICOIS GUILLANEUF Architecture chemin de Ronde 10 Le Vesinet	Maître d'Ouvrage:  <b>TERRALIA</b> GROUPE ESSIA	<b>PROJET DE CONSTRUCTION          DE LOGEMENTS</b> 59 rue AMAND LOUIS 91710 VERT LE PETIT	CADASTRE EXISTANT	Echelle : 1/500 21 02 2024	<b>APS</b>
--	---	--	----------------------	-------------------------------	------------



Réseau hydrographique



Emprise projet



## Expertise écologique faune / flore

**Reconversion d'une parcelle privée**

**VERT LE PETIT (91)**

## SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION .....	3
1.	Cadre de l'étude .....	3
2.	Présentation de la zone d'étude .....	3
II.	SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE DU PATRIMOINE NATUREL.....	4
1.	Localisation du projet par rapport aux sites naturels protégés ou remarquables .....	6
2.	Localisation du projet par rapport à la Trame Verte et Bleue.....	13
3.	Localisation de l'opération par rapport aux enveloppes d'alertes zones humides .....	17
III.	ETUDE DU MILIEU NATUREL .....	18
1.	Méthodologie de l'étude .....	18
2.	Données bibliographiques à l'échelle communale .....	21
IV.	SYNTHESE DES INVENTAIRES ECOLOGIQUES .....	23
1.	Bio-évaluation des habitats .....	23
2.	Bio-évaluation de la Flore .....	27
3.	Bio-évaluation de la Faune.....	32
3.1.	Avifaune.....	32
3.2.	Mammifères terrestres .....	35
3.3.	Chiroptères .....	37
3.4.	Reptiles .....	45
3.5.	Amphibiens.....	47
3.6.	Insectes .....	49
V.	SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES .....	53
VI.	ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET SUR LA BIODIVERSITE.....	55
1.	Présentation de la méthodologie .....	55
VII.	SYNTHESE DES MESURES ECOLOGIQUES.....	67
VIII.	FICHES MESURES.....	68
1.	Mesures en phase conception.....	68
2.	Mesures en phase chantier.....	70
3.	Mesures en phase exploitation.....	76
4.	Mesures de suivi.....	81
IX.	TABLE DES FIGURES .....	83

Rédacteur	Relecture	Version - Date
Simon DEMAN	Benjamin RIGAUX	03/02/2025

## I. INTRODUCTION

### 1. Cadre de l'étude

Dans le cadre d'un projet d'aménagement, le maître d'ouvrage ESSIA a missionné DIAGOBAT afin de réaliser la compilation des différentes études écologiques réalisées sur les parcelles ainsi que la mise à jour au regard des observations réalisées en 2024. Ce document unique regroupe l'ensemble des études écologiques réalisés sur les parcelles.

A partir de la synthèse des enjeux écologiques et du plan masse de l'opération, DIAGOBAT réalisera l'évaluation des impacts et mesures au travers de la séquence « éviter – réduire – compenser ». L'évaluation des impacts résiduels sera également opérée. Cette analyse permettra de statuer sur la compatibilité du projet au regard des contraintes écologiques.

### 2. Présentation de la zone d'étude

La zone d'étude correspond aux parcelles OB 0477, 0478 et 0479, situées entre les rues Marcel Charon & Armand Louis sur la commune de Vert-le-Petit (91).

Le site se compose d'un ancien jardin d'ornement en friche sur un tiers du parcellaire appartenant à une maison individuelle ainsi qu'une plantation arborée sur le restant de l'assiette foncière.

**La superficie de la zone d'étude correspond à environ 4 700 m<sup>2</sup>.**

La carte ci-dessous reprend le périmètre de la zone d'étude.

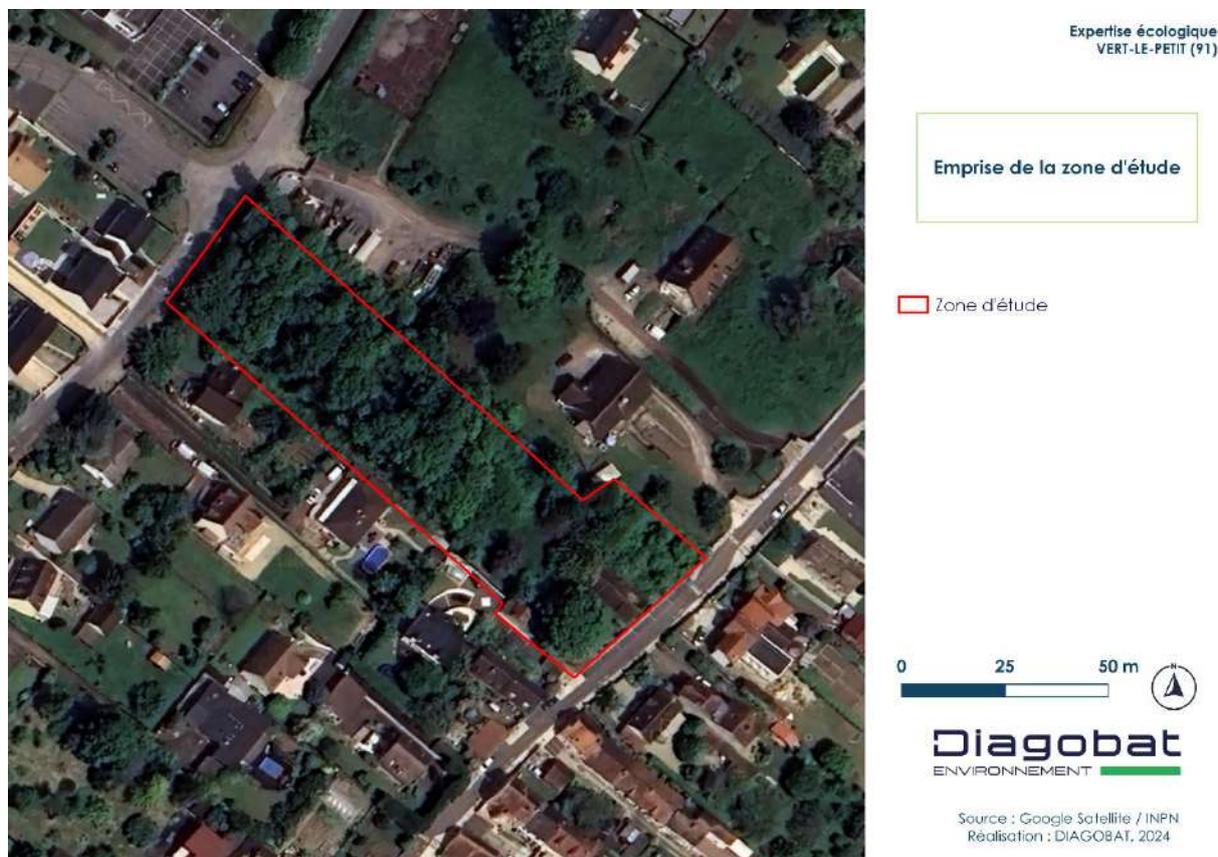


Figure 1 – Emprise de la zone d'étude

## II. SYNTHÈSE BIBLIOGRAPHIQUE DU PATRIMOINE NATUREL

Afin d'étudier les zonages d'inventaire et de protection présents sur et à proximité de la zone d'étude, une zone étendue de 5 km a été définie autour de la zone du projet.

Le tableau ci-après liste les différents zonages naturels d'intérêt reconnu les plus proches de la zone d'étude. Ces zonages sont également localisés sur la figure 4.

Catégorie de zonage	Type/ n° identifiant	Nom	Distance par rapport au projet
Sites Natura 2000	ZSC – FR 1110102	Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne	Environ 300 m à l'Est
	ZPS – FR 1110102	Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte	Environ 300 m à l'Est
Arrêté de protection de biotope	FR 3800417	Marais de Fontenay-le-Vicomte	Environ 500 m à l'Est
Parc Naturel régional	FR 8000038	Gatinais Français	Environ 3,5 km au Sud-est
Plusieurs espaces naturels sensibles recensés		Les petits marais	Environ 500 m à l'Est
ZNIEFF de type II	FR 110001514	Vallée de l'Essonne de Buthiers à la Seine	Environ 150 m à l'Est
	FR 110001540	Vallée de la Juine d'Etampes à Saint Vrain	Environ 200 mètres au Nord

**Aucun zonage d'inventaire ou de mise en valeur n'est présent sur la zone du projet.**

**Cependant, l'environnement proche du site se caractérise par une forte concentration de zonages naturels interconnectés aux milieux humides, avec notamment l'influence de l'Essonne. En effet, sur les sept zonages compris dans un rayon de 5 km autour du site, six correspondent à des marais et des milieux rivulaires et/ou des ripisylves.**

**Le zonage le plus proche correspond à la ZNIEFF de type II – Vallée de l'Essonne de Buthiers à la Seine et se localise à 150 mètres du site.**

**Concernant les zonages réglementaires, le plus proche correspond à la ZSC FR 1110102 – Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne.**

La richesse des zonages naturels s'explique par la proximité de l'Essonne et ses différents méandres, offrant une multitude d'habitats autour des milieux forestiers (forêt, bois...) et aquatiques (marais, zones humides...).

**La matrice urbaine qui sépare le site d'étude et les zonages naturels présentes des discontinuités avec une trame viaire et parcellaires morcelées. L'étude décrira les éventuelles interactions et connexions écologiques de la zone de projet avec les zonages du patrimoine naturel environnant.**

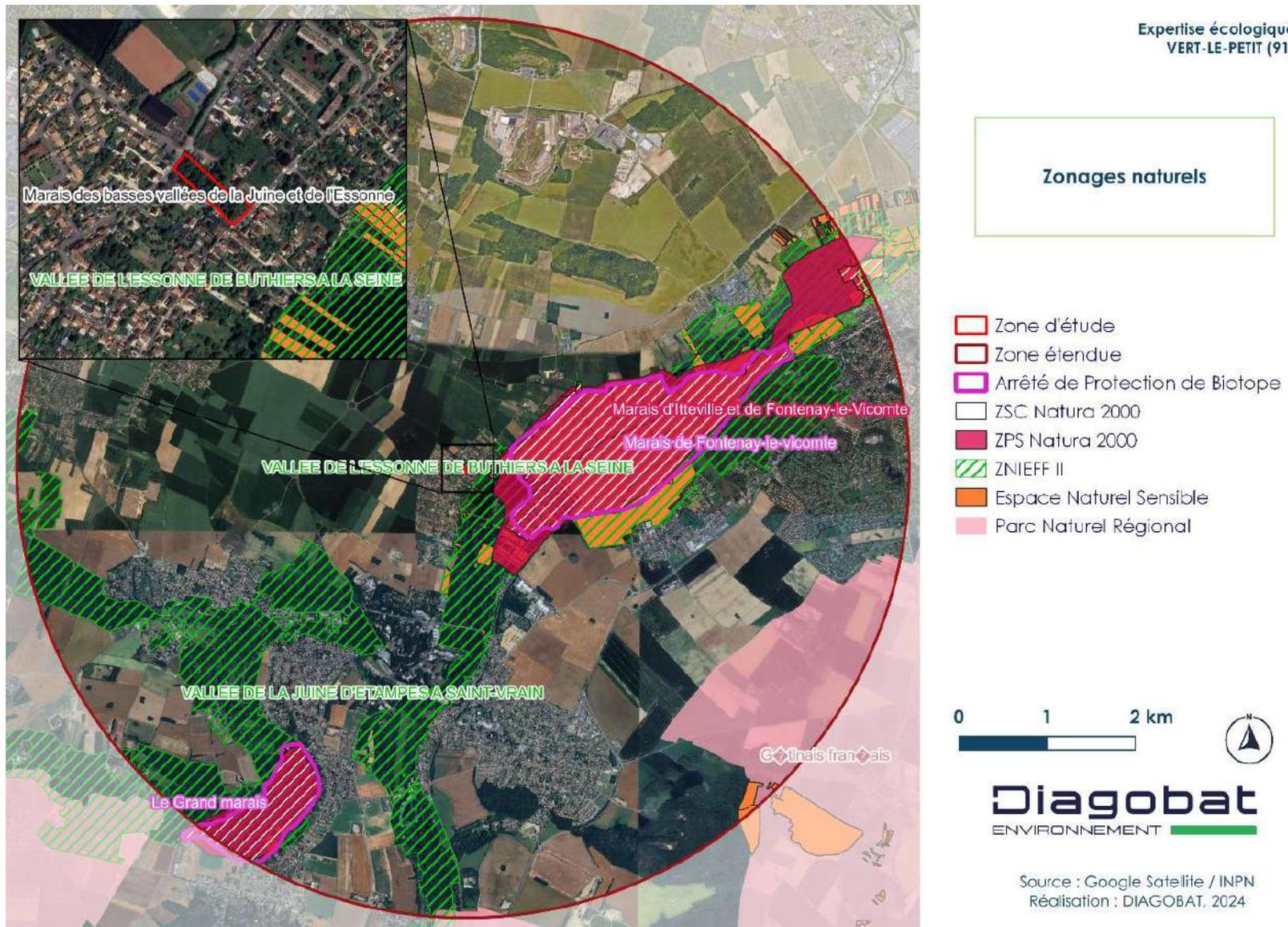


Figure 2 - Zonages naturels situés dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude

## 1. Localisation du projet par rapport aux sites naturels protégés ou remarquables

### a) Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

#### Qu'est-ce qu'une ZNIEFF ?

Une ZNIEFF est une zone de superficie variable dont la valeur biologique élevée est due à la présence d'espèces animales ou végétales rares et (ou) à l'existence de groupements végétaux remarquables. Elle peut présenter également un intérêt biologique remarquable d'un point de vue paysager, géologique ou hydrologique.

**Les ZNIEFF de type I** correspondent à des zones d'intérêt biologique remarquable au titre des espèces ou des habitats de grande valeur écologique.

**Les ZNIEFF de type II** sont constituées de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

La présence d'une zone répertoriée à l'inventaire ZNIEFF, ne constitue pas en soi une protection réglementaire du terrain concerné. Cependant, cet inventaire a pour objectif de contribuer à la prise en compte de patrimoine naturel dans tout projet de planification et d'aménagement, tel que le prévoit la législation française.

**Aucune ZNIEFF n'est présente sur la zone d'étude. On en retrouve cependant deux dans l'environnement proche du site (rayon de 5 km). Ces zonages présentes un intérêt pour leurs milieux humides (phragmitaies, roselières..) et accueillent des espèces inféodées à ces milieux. La zone d'étude ne semble pas présenter de caractéristiques favorables à ces espèces, dont la présence est donc peu probable.**

Type de zonage	Nom	Distance du projet
ZNIEFF type II - 110001514	Vallée de l'Essonne de Buthiers à la Seine	Environ 150 m à l'Est
ZNIEFF type II - 110001540	Vallée de la Juine d'Etampes à Saint-Vrain	Environ 1,8 km au Sud

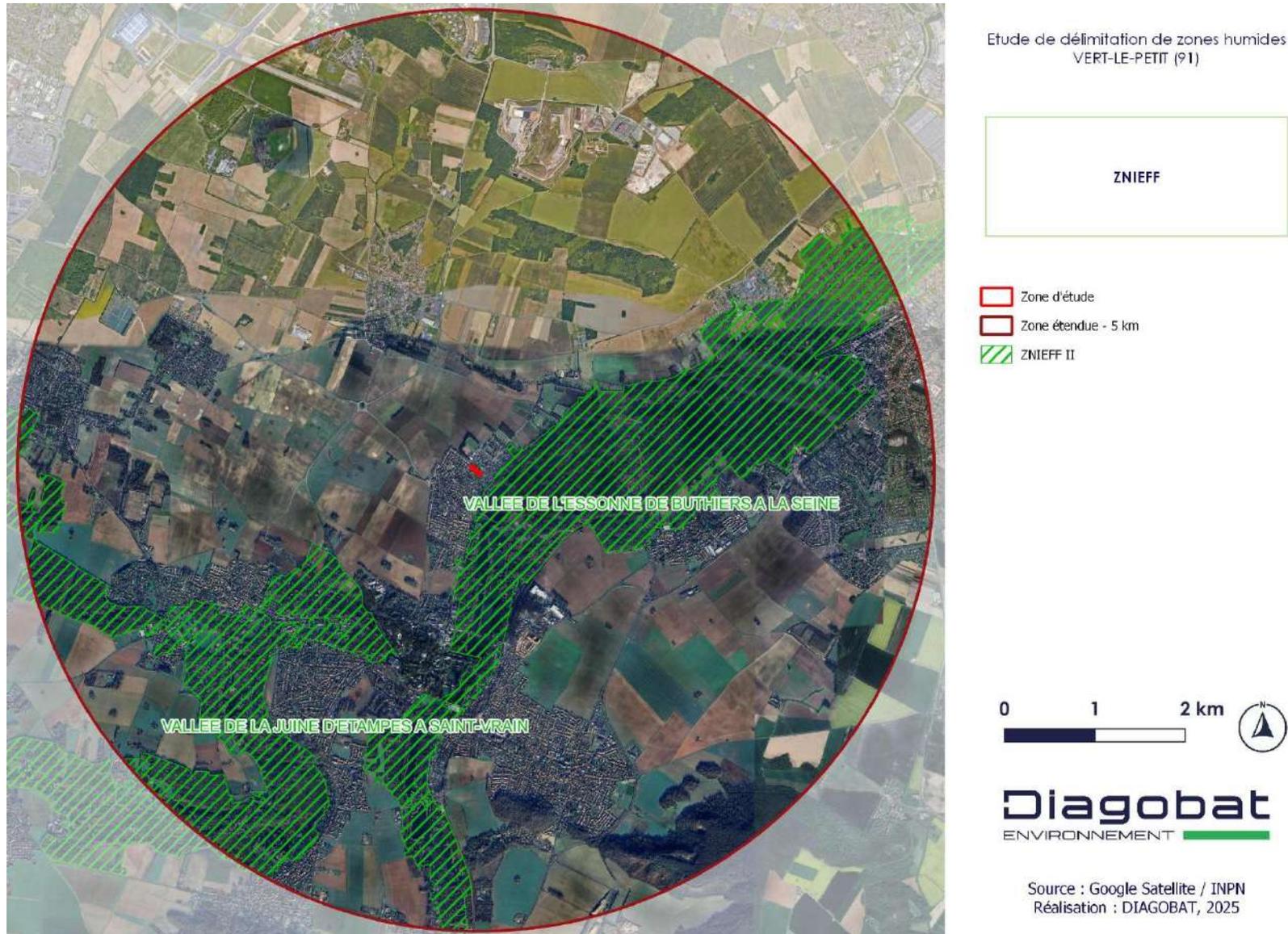


Figure 3 - Localisation des ZNIEFF

## b) Espaces naturels sensibles (ENS)

<p><b>Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont pour objectif de protéger un patrimoine naturel, paysager ou géologique de qualité, qui se révèle menacé ou vulnérable par l'urbanisation, le développement d'activités ou des intérêts privés.</b></p>		
<p>En sus de cette <b>mission de conservation</b>, les ENS ont aussi une <b>mission d'accueil</b> du public et de <b>sensibilisation</b>, au moins dans certains lieux et à certaines périodes de l'année si cela n'est pas incompatible avec la fragilité des sites.</p>	<p>Ces Espaces Naturels Sensibles sont établis à l'initiative des <b>conseils généraux des départements</b>. Ils peuvent pour cela mettre en place une taxe spécifique : la Taxe des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) sur les permis de construire.</p>	<p>Les fonds alimentés par cette taxe servent alors à <b>acquérir, restaurer, aménager et gérer les milieux naturels menacés</b>. La propriété et la gestion de ces espaces peuvent échoir aux départements ou bien à une tierce partie conventionnée (association, conservatoire du littoral, etc.).</p>

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Valoriser la politique départementale des ENS pour la positionner comme un outil stratégique de développement territorial ;
- Améliorer la connaissance et l'évaluation du patrimoine naturel du département et des espaces déjà préservés ;
- Définir les grands principes d'intervention en fonction des enjeux de préservation du patrimoine et de renaturation d'espaces, déterminer une stratégie foncière et redessiner un maillage du territoire ;
- Promouvoir la gouvernance à travers des groupes d'expertise et de concertation ;
- Mettre en œuvre une stratégie différenciée d'aménagement des sites, optimiser et planifier la gestion ;
- Concilier les usages et la préservation du patrimoine écologique ;
- Développer la connaissance et l'animation des sites en direction de tous les publics ;
- Mettre en œuvre une politique de communication ambitieuse et ciblée ;
- Maintenir une offre de randonnée de qualité qui participe à la création de véritables corridors biologiques et s'intègre au développement global et maîtrisé des sports de nature ;
- Décliner la stratégie d'adaptation des moyens aux ambitions affichées, définir des indicateurs de suivi et évaluer la mise en œuvre du schéma.

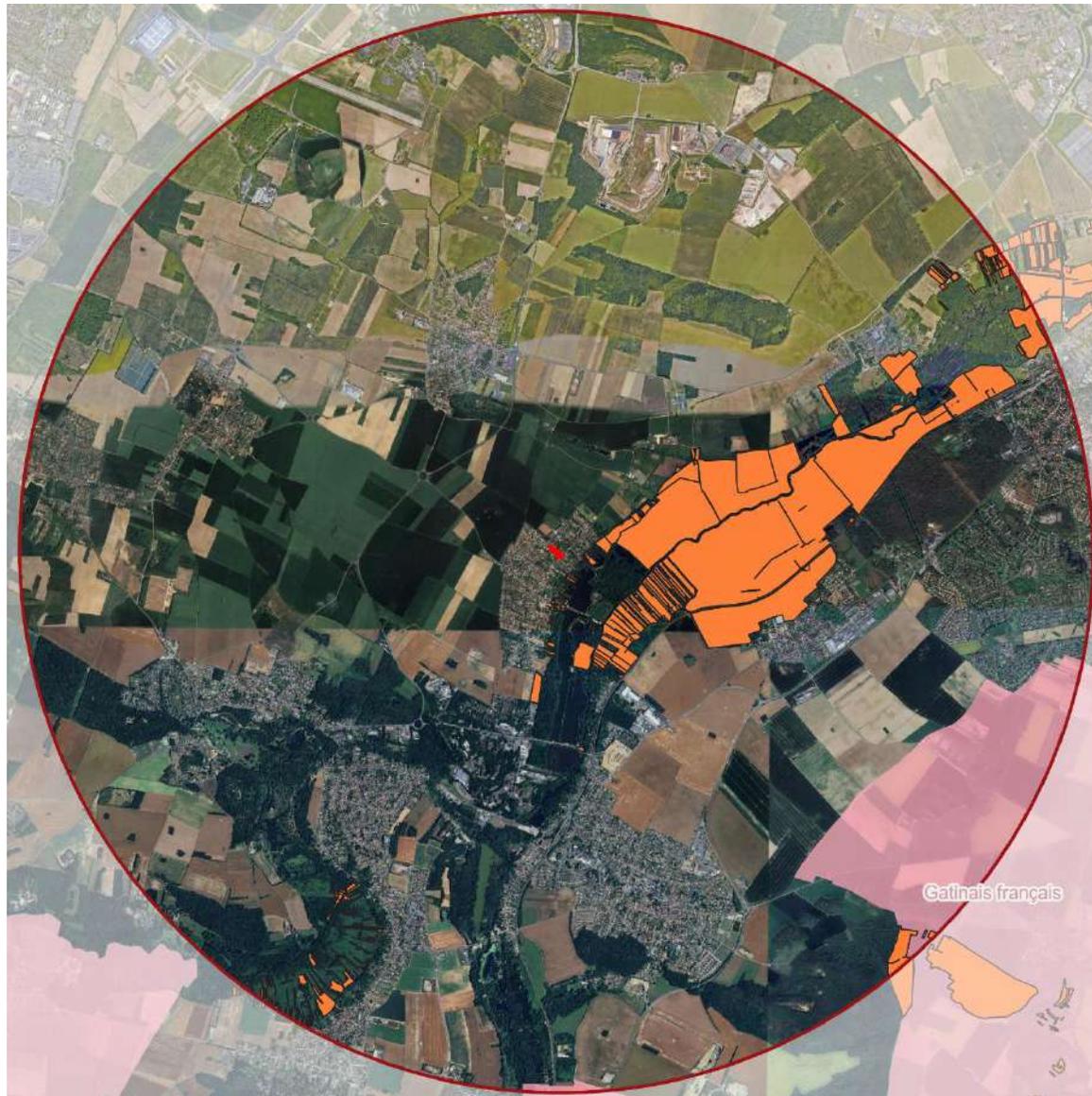
**Aucun ENS n'est présent sur la zone d'étude. Cependant, plusieurs sont repérés le long de la vallée de l'Essonne et correspondent en majorité à des milieux humides.**

Type/ n° identifiant	Nom	Distance par rapport au projet
Plusieurs espaces naturels sensibles recensés	Les petits marais	Environ 500 m à l'Est

## c) Parc naturel régional (PNR)

**La zone d'étude n'est pas comprise dans un périmètre de PNR.** L'entité la plus proche correspond au PNR du Gâtinais Français.

Type/ n° identifiant	Nom	Distance par rapport au projet
PNR - FR 8000038	Gâtinais Français	Environ 3,5 km au Sud-est



Etude de délimitation de zones humides  
VERT-LE-PETIT (91)

Autres zonages

-  Zone d'étude
-  Zone étendue - 5 km
-  Espace Naturel Sensible
-  Parc Naturel Régional



Figure 4 - Localisation des ENS et PNR

**d) Arrêté de Protection de Biotope (APB)**

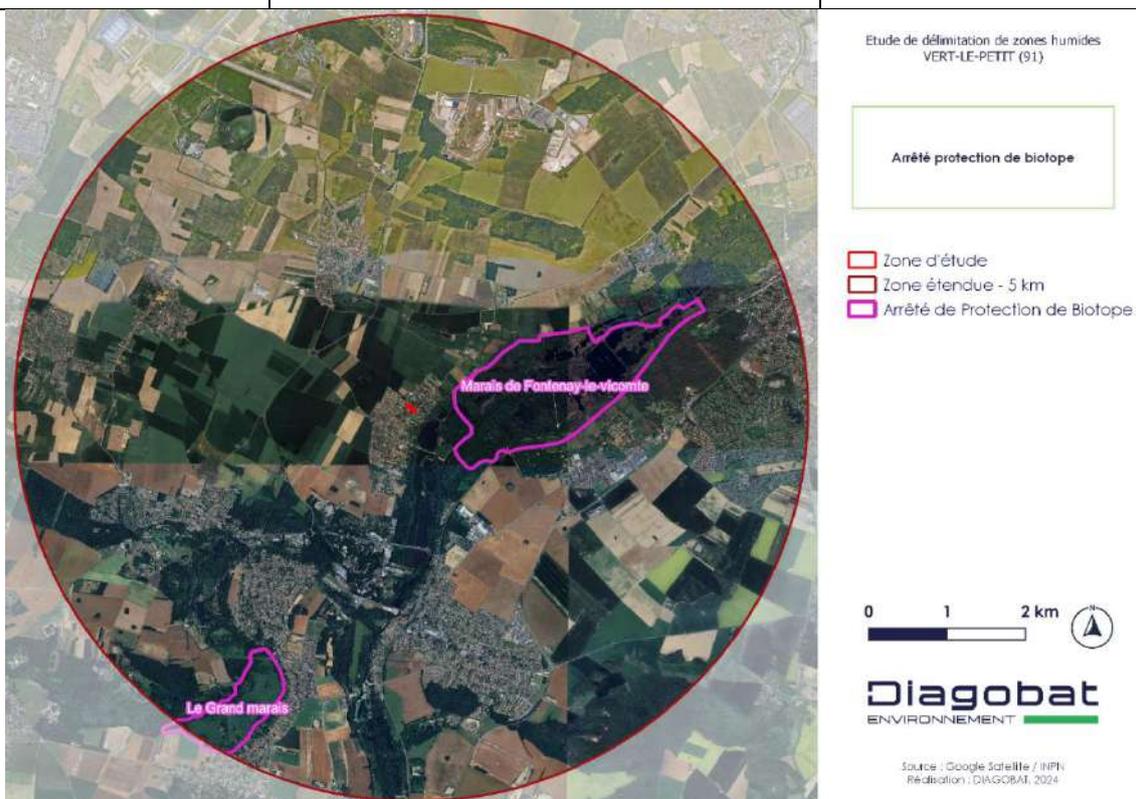
Les arrêtés de protection de biotope visent à protéger les habitats nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées. Les mesures qu'ils fixent permettent de favoriser la protection ou la conservation de biotopes, qui peuvent être par exemple :

- des haies, marécages, marais, bosquets, landes, dunes, pelouses, récifs coralliens, mangroves, ou toutes autres formations naturelles peu exploitées par l'homme ;
- mais aussi des bâtiments, ouvrages, mines et carrières (sous certaines conditions), ou tous autres sites bâtis ou artificiels, à l'exception des habitations et des bâtiments à usage professionnel.

Les arrêtés de protection de biotope sont pris :

- par le préfet, lorsque sont concernés des espaces terrestres,
- ou par le représentant de l'État en mer, pour les espaces maritimes,
- avec cosignature du préfet de département concerné si les mesures prise en mer concernent du domaine public maritime.

Type/ n° identifiant	Nom	Distance par rapport au projet
APB - FR 3800417	Marais de Fontenay-le-Vicomte	Environ 500 m à l'Est



**Figure 5 - Localisation des APB**

**Aucun APB n'est intercepté par la zone d'étude.** La zone étendue contient deux APB dont le plus proche correspond au « Marais de Fontenay-le-Vicomte ». Au vu des habitats de la zone d'étude, les continuités écologiques sont jugées très faibles.

### e) Sites Natura 2000

« Natura 2000 » est un programme européen destiné à **assurer la sauvegarde et la conservation de la flore, de la faune et des biotopes importants**. Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives européennes dites « Habitats » et « Oiseaux » de 1992 et 2009.

La directive du 30 novembre 2009 dite directive "Oiseaux" prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe. Dans chaque pays de l'Union européenne seront classés en **Zone de Protection Spéciale (ZPS)** les sites les plus adaptés à la conservation des habitats de ces espèces en tenant compte de leur nombre et de leur superficie.

La directive du 21 mai 1992 dite directive "Habitats" promeut la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages. Elle prévoit la création d'un réseau écologique européen de **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**. La France recèle de nombreux milieux naturels et espèces cités par la directive : habitats côtiers et végétation des milieux salés, dunes maritimes et continentales, habitats d'eau douce, habitats rocheux et grottes, ... Avec leurs plantes et leurs habitants : mammifères, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes.

**Aucun site Natura 2000 n'est présent sur la zone d'étude.**

**Toutefois, deux sites Natura 2000 sont recensés au sein de la zone étendue. Ces derniers regroupent des habitats à dominante humide ainsi qu'un cortège floristique et faunistique associé.**

**La probabilité de retrouver ces habitats sur le site et donc les espèces associées est nulle à faible.**

Catégorie de zonage	Type/ n° identifiant	Nom	Distance par rapport au projet
Sites Natura 2000	ZSC – FR 1110102	Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne	Environ 300 m à l'Est
	ZPS – FR 1110102	Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte	Environ 300 m à l'Est

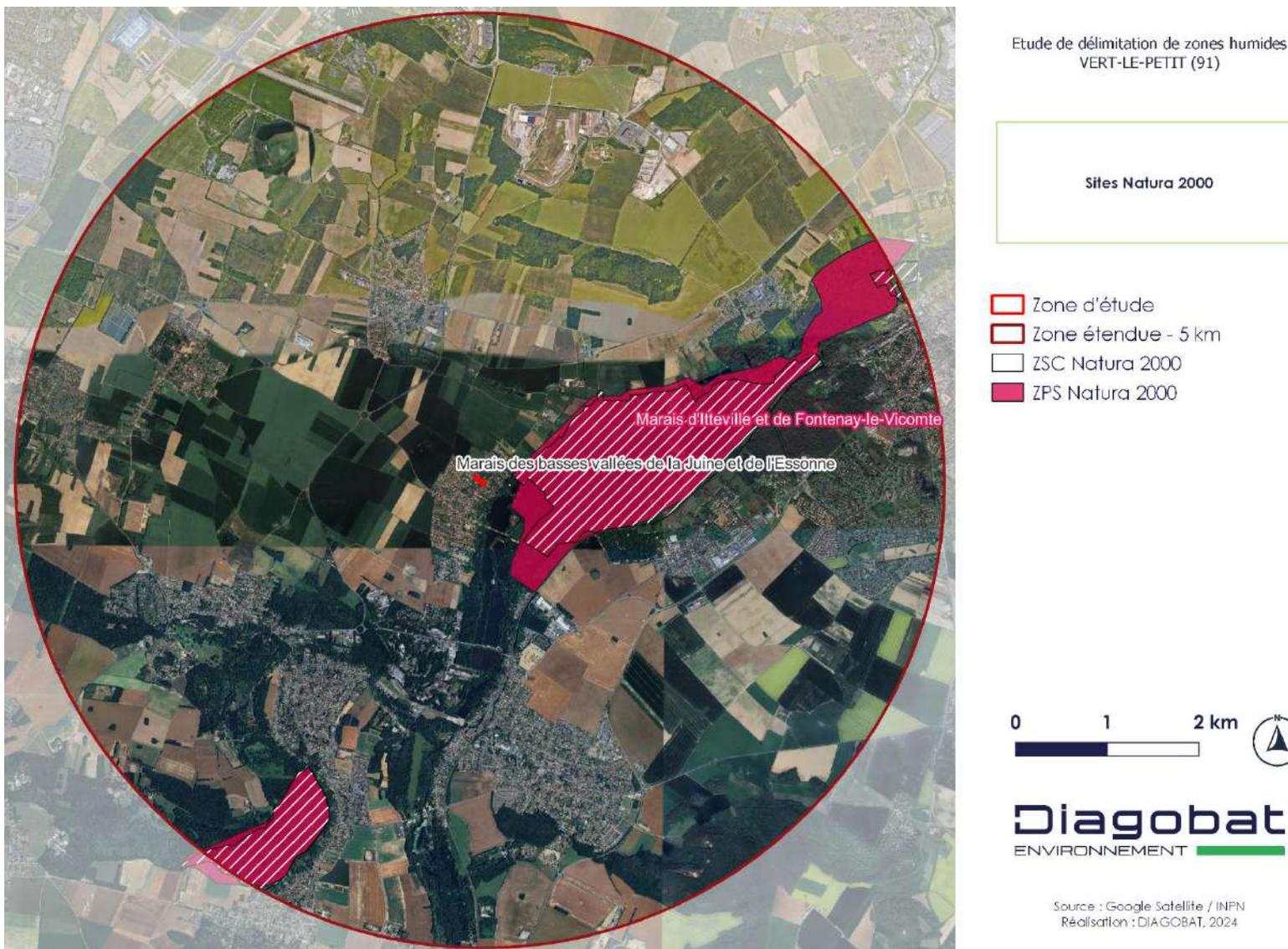


Figure 6 - Localisation des sites natura 2000

## 2. Localisation du projet par rapport à la Trame Verte et Bleue

### a) Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF)

Elaboré par le Région Île-de-France sur l'ensemble de son périmètre, en association avec l'Etat, le **Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF)** précise les moyens à mettre en œuvre pour :

- Corriger les disparités spatiales, sociales et économiques de la région,
- Coordonner l'offre de déplacement,
- Préserver les zones rurales et naturelles afin d'assurer les conditions d'un développement durable de la région.

Il vise à **concilier la maîtrise de la croissance urbaine et démographique et de l'utilisation de l'espace, d'un côté, avec l'objectif de garantir le rayonnement international de l'Île-de-France, de l'autre.**

Pour cela, il détermine notamment :

- La destination générale de différentes parties du territoire,
- Les moyens de protection et de mise en valeur de l'environnement,
- La localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements,
- La localisation préférentielle des extensions urbaines, ainsi que des activités industrielles, logistiques, artisanales, agricoles, forestières et touristiques,
- Une trajectoire permettant d'aboutir à l'absence de toute artificialisation nette des sols ainsi que, par tranches de 10 ans, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation.

**Le SDRIF est adopté par la Région et approuvé par décret en Conseil d'Etat.**

La cartographie « *placer la nature au cœur du développement régional* », dispense un état des lieux des entités écologiques présentes à l'échelle du territoire ainsi que les objectifs stratégiques en termes d'aménagement et de développement. Cette dernière illustre les continuités écologiques des différentes parties du territoire à l'horizon 2040 pour la région Île-de-France, arrêté en 2023 et adoptée en 2024.

**Le site est localisé à proximité de plusieurs entités inscrites au SDRIF. En effet, la frange Ouest du site est repérée comme « renforcer les unités paysagères », tandis que l'Essonne fait l'objet de « continuités écologiques à renforcer ».**

**Bien que compris dans la matrice urbaine de Vert-le-Petit, le site peu dispenser des continuités écologiques à l'échelle locale.**

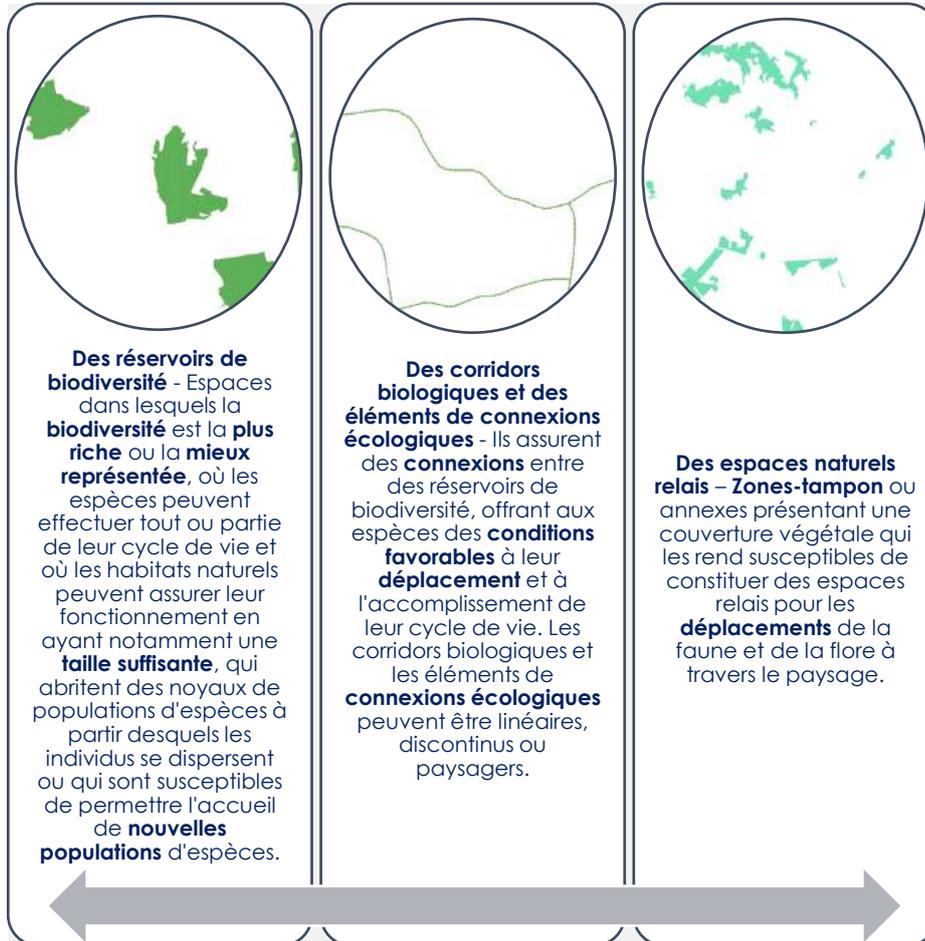


Figure 7 - Localisation de la zone d'étude par rapport au SDRIF

**b) Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**



**Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)** identifie les composantes et les objectifs de la **Trame Verte et Bleue** à savoir :



D'après le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) le projet n'intercepte aucune continuité écologique, l'intégration du projet dans le SRCE d'Ile de France est représentée dans les cartes ci-dessous. Aucun réservoir de biodiversité d'importance nationale n'est compris dans la zone d'étude du projet.

Concernant les trames vertes, aucun corridor écologique n'est intercepté par l'emprise du projet. Il en va de même pour les trames bleues, pour lesquelles aucun corridor, ni continuum écologique n'est compris dans l'aire d'étude du projet.

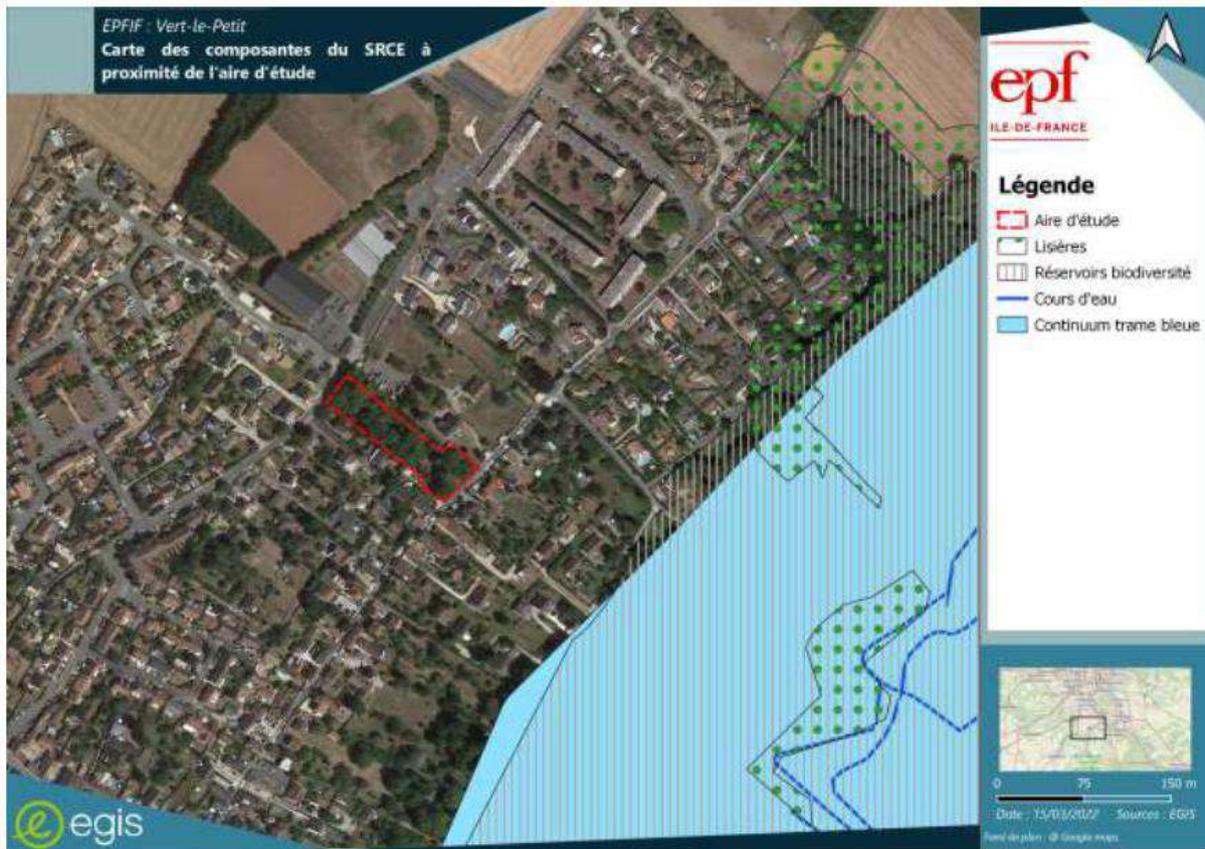


Figure 8 – Carte des composantes du SRCE Île-de-France à proximité du site

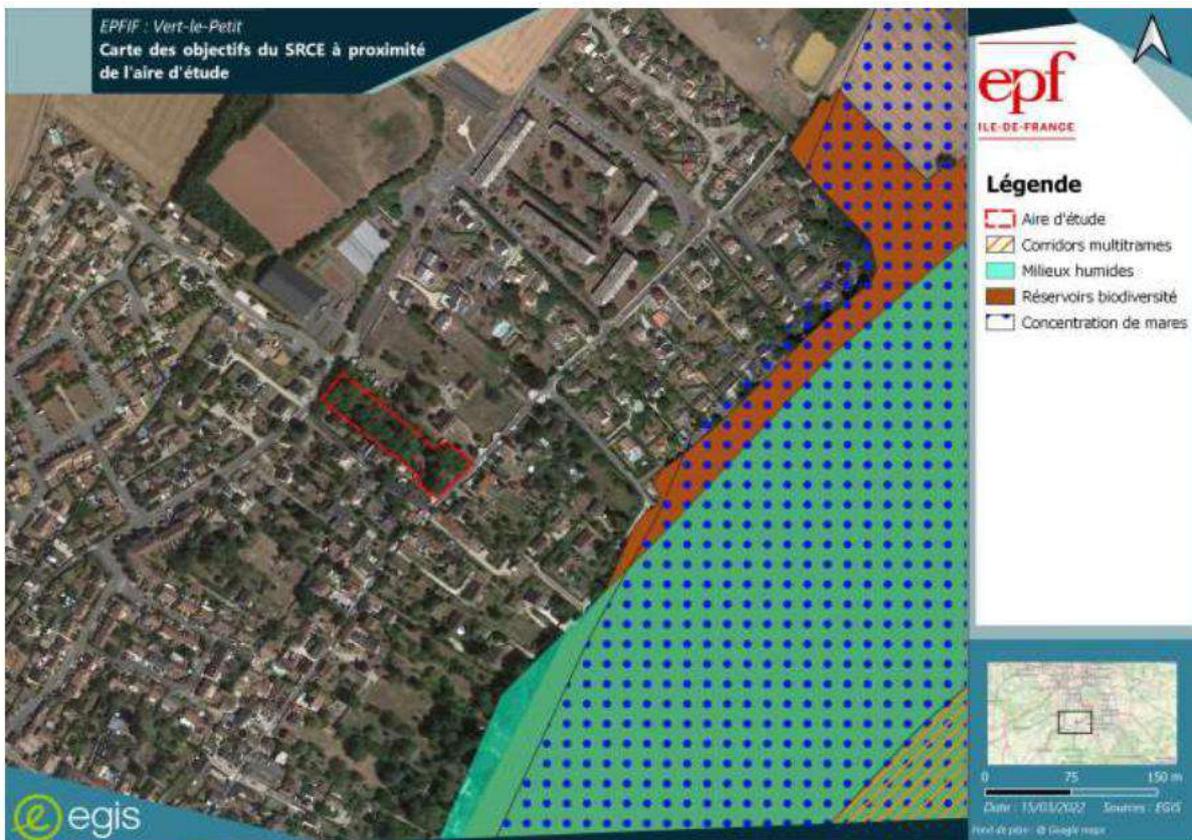


Figure 9 - Carte des objectifs de la Trame verte et bleue de la région Île de France

### 3. Localisation de l'opération par rapport aux enveloppes d'alertes zones humides

Dans le cadre du **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** Seine - Normandie, les **zones à dominante humide (ZDH)** ont été répertoriées et cartographiées.

**Sont appelés « zones humides », les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salées ou saumâtres, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année (loi sur l'eau du 3 janvier 1992).**

**Les sites Ramsar sont des zones humides d'importance internationales** (Convention de Ramsar). Bien qu'ils ne soient pas protégés, ils sont souvent créés sur des aires qui le sont déjà (sites Natura 2000, par exemple).

Cette cartographie n'a aucune valeur réglementaire, elle a été mise en place pour signaler aux acteurs locaux, lors du développement d'un projet, la présence de zones humides qu'il convient d'actualiser et de compléter à une échelle adaptée au projet.



- Classe A: Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser.
- Classe B: Zones humides probables dont la caractère humide reste à vérifier et les limites à préciser
- Classe D: Non humides : plan d'eau et réseau hydrographique.
- Classe C: Manque d'information ou faible probabilité de présence de zones humides

**Figure 10 - Localisation de la zone d'étude par rapport aux enveloppes d'alertes zones humides**

**La moitié du périmètre intercepte une zone classé B « zones humides probables dont le caractère humide reste à vérifier et les limites à préciser ». Une délimitation de zones humides sur les critères floristique et pédologique doit être réalisée afin de statuer sur cet enjeu.**

### III. ETUDE DU MILIEU NATUREL

#### 1. Méthodologie de l'étude

La zone d'étude a fait l'objet de trois campagnes d'inventaires, au travers des missions suivantes :

- Un **diagnostic écologique**, réalisé en 2020 par NATURALIA Environnement au travers de trois prospections en période estivale. Une recherche de gîtes et une nocturne pour l'étude des chiroptères ainsi qu'un passage généraliste sur la Faune, la Flore et les Habitats.  
*L'ensemble de la méthodologie d'inventaires par taxon est consultable en page 9 de l'étude de NATURALIA Environnement (Cf annexe).*
- Une **expertise écologique**, réalisée en 2022 par EGIS au travers de huit prospection au cours des périodes printanières, estivales et automnales. Une recherche de gîtes et deux nocturnes pour l'étude des chiroptères, une prospection à l'aube pour les oiseaux et quatre prospections généralistes.  
*L'ensemble de la méthodologie d'inventaires par taxon est consultable aux pages 18 à 23 de l'étude d'EGIS (Cf annexe).*
- Un **diagnostic écologique axé sur le suivi des enjeux liés au patrimoine bâti**, réalisée en 2024 par DIAGOBAT au travers de trois prospections au cours de la période estivale et d'une prospection hivernale. La recherche de gîtes d'estivage est menée à chaque passage diurne (en été) ainsi que trois prospections nocturnes (avec la pose d'enregistreurs actif et passif) avec sorties de gîtes et rentrées de gîtes. La prospection hivernale a pour objectif de vérifier la présence de gîte d'hivernage au sein du gîte hypogé repéré par les études précédentes.  
*L'ensemble de la méthodologie d'inventaires par taxon est consultable aux pages 18 à 23 de l'étude d'EGIS (Cf annexe).*

Les tableaux ci-après reprennent l'ensemble des conditions et dates de prospections réalisées sur la zone d'étude. Ces dernières sont distinguées par campagnes d'inventaires.

**Tableau 1 – Campagne de prospections écologiques réalisées par NATURALIA Environnement**

Dates	Nature de la prospection	Thématiques	Conditions météorologiques	Observateurs
23/07/2020	Diurne	Chiroptères	Couvert /vent faible/ 21-24°C	Thibaut FERRAILLE
23/07/2020	Nocturne	Chiroptères	Couvert / Vent faible / 21°C	Thibaut FERRAILLE
15/09/2020	Diurne	Faune / Flore/ Habitats	Dégagé / Vent nul / 21/28°C	Corentin JEHANNO

**Tableau 2 – Campagne de prospections écologiques réalisées par EGIS**

Dates	Nature de la prospection	Thématiques	Conditions météorologiques	Observateurs
15/04/2021	Diurne	Oiseaux	Ensoleillé/vent nul/ 15°C	Morgan DEVIRAS
30/04/2021	Diurne	Habitat / Flore / Lépidoptères	Nuageux / Vent faible / 13°C	Valentin CADET
28/07/2021	Nocturne	Chiroptères	Nuit claire / Vent faible / 18°C	Nathan COLAS / Antoine HERRERA
29/07/2021	Diurne	Habitat/ Flore	Ensoleillé / Vent faible / 23°C	Nathan COLAS
06/09/2021	Diurne et Nocturne	Insectes / Oiseaux / Chiroptères	Ensoleillé puis nuit claire / Vent nul / 28°C (jour) 24°(nuit)	Morgan DEVIRAS
08/03/2022	Diurne	Oiseaux / Amphibiens / Gîtes chiroptères	Ensoleillé / Vent nul / 15°C	Morgan DEVIRAS
19/04/2022	Diurne	Gîtes chiroptères	Ensoleillé / Vent nul / 10°C	Nathan COLAS

**Tableau 3 - Campagne de prospections écologiques réalisées par DIAGOBAT**

Dates	Nature de la prospection	Thématiques	Conditions météorologiques	Observateurs
20/06/2024	Diurne et Nocturne	Oiseaux inféodées au bâti Chiroptères (recherche de gîtes + enregistreurs passifs)	20° / Nuageux / vent faible	Rachèle DELSINNE Alexandre DOUSSELAERE
16/07/2024	Diurne et Nocturne	Oiseaux inféodées au bâti Chiroptères (recherche de gîtes + enregistreurs passifs)	18° / Couvert / vent faible	Simon DEMAN Rachèle DELSINNE
20/08/2024	Diurne et Nocturne	Oiseaux inféodées au bâti Chiroptères (recherche de gîtes + enregistreurs passifs)	16° / Variable avec quelques phases de pluie / vent faible	Rachèle DELSINNE Alexandre DOUSSELAERE
21/08/2024	Diurne	Chiroptères (rentrée de gîtes)	14° / Ensoleillé/ vent nul	Rachèle DELSINNE Simon DEMAN Alexandre DOUSSELAERE
16/12/2024	Diurne	Chiroptères (recherche gîtes d'hivernage)	10°C / Couvert / Vent nul	Simon DEMAN Kévin LEVEQUE

**Méthodologie spécifique au diagnostic écologique (DIAGOBAT, 2024)**

Afin d'assurer le suivi des enjeux liés au patrimoine bâti, un complément d'inventaires spécifiques sur ce taxon a été mené au travers d'une session d'inventaires écologiques adaptée aux cycles de vie des espèces afin de comprendre les interactions bâti/ espèces protégées.

La présente étude a suivi le protocole suivant :

- **Quatre prospections écologiques,**
  - Une prospection en juin (fin période de nidification),
  - Une prospection soit en juillet soit en août (élevage des jeunes pour les chiroptères et période d'activités maximales),
  - Une prospection en septembre (période de reproduction des chiroptères),
  - Une prospection hivernale soit en novembre ou décembre (période d'hivernage des chiroptères).
  
- **Sessions d'écoutes actives + sorties de gîtes / entrée de gîtes** pour les chiroptères ;
- **Pose d'enregistreurs passifs** en complément des sessions actives ;
- **Inspection visuelle interne et externe** du bâti.

		Temporalité											
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Taxons	OISEAUX				Observatoire période nidification								
	Chauves souris	Recherche gîtes hivernaux			Recherche gîtes estivages							Recherche gîtes hivernaux	

## 2. Données bibliographiques à l'échelle communale

L'étude bibliographique consiste à étudier deux bases de données qui fournissent des informations scientifiques précises et vérifiées à l'échelle communale.

### a) Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)

Les données issues de cet inventaire national sont présentées sur le site du muséum (<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>).

Elles permettent de synthétiser, au niveau national les informations relatives au patrimoine naturel en France (Espèces végétales, espèces animales, milieux naturels et patrimoine géologique), son évolution récente à partir des données disponibles au Muséum National d'Histoire Naturelle et celles du réseau des organismes partenaires. Les données concernant les espèces présentes à l'échelle communale sont recensées et présentées sous forme de fiche « commune ».

Concernant la faune et la flore, le nombre de taxons répertoriés sur la commune de Vert-le-Petit est le suivant :

Règne	Groupe	Nombre de taxons
Animal	Oiseaux	165
	Insectes	209
	Mammifères	25
	Amphibiens	8
	Reptiles	5
	Araignées	7
	Gastéropodes	22
	Poissons	0
	Autres	2
Végétal	Plantes	508
TOTAL		977

Il va sans dire que cette liste d'espèces n'est pas exhaustive. Néanmoins, le nombre total d'espèces recensées reflète une certaine richesse même si un grand nombre d'espèces sont communes voire très communes.

**La composition de la zone d'étude dispense des zones favorables pour l'accueil de nombreuses espèces inventoriées au sein de la base de données de l'INPN. Le couvert arboré et arbustif offre autant d'opportunités d'accueil pour plusieurs taxons : avifaune, mammifères terrestres et chiroptères. Concernant la Flore, bien que présentant des milieux anthropiques, la déprise du site facilite la spontanéité de la Flore.**

**Il est possible de retrouver un grand nombre d'espèces inventoriées sur le site de l'INPN, notamment concernant la Flore, l'avifaune et la mammalofaune.**

### **b) Conservatoire Botanique National de Bassin Parisien (CBNBP)**

Le Conservatoire Botanique National du Bassin parisien couvre les territoires d'Île-de-France, de l'ancienne Champagne-Ardenne, de l'ancienne Bourgogne et de l'ancien Centre. Ses missions sont diversifiées et ont pour but l'enrichissement des connaissances des espèces végétales et de leurs associations, ainsi que la préservation de leurs habitats naturels. La banque d'informations numérique compilées par les botanistes professionnels et amateurs est disponible sur le site web du CBNBP (<http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/>). Une recherche de la flore par localisation est consultable.

Il en résulte alors une liste des espèces végétales sur la commune de Vert-le-Petit, dont le nombre de taxons en fonction de son statut est résumé dans le tableau suivant.

Statut de l'espèce	Nombre d'espèces
Menacée	40
Protégée	10
Exotique envahissante	14
Autre ou sans statut particulier	725
<b>TOTAL</b>	<b>789</b>

Il va sans dire que cette liste d'espèces n'est pas exhaustive. Néanmoins, le nombre total d'espèces recensées reflète une certaine richesse même si un grand nombre d'espèces sont communes voire très communes.

**Le CBNBP recense 10 espèces protégées et 40 menacées sur la commune de Vert-le-Petit. Cette dernière accueille également 14 espèces exotiques envahissantes recensées par le CBNBP.**

**La Flore inventoriée sur la commune fait état d'une richesse spécifique, témoignant d'une certaine exhaustivité. La probabilité d'y retrouver certaines espèces protégées et menacées est très faible à faible. L'influence anthropique s'exerçant sur la zone d'étude conditionne fortement la présence d'espèces exotiques envahissantes.**

## IV. SYNTHÈSE DES INVENTAIRES ÉCOLOGIQUES

Sont repris ci-après les synthèses des observations issus des campagnes d'inventaires des trois bureaux d'étude ayant réalisés le suivi écologique du site entre 2020 et 2024. Les études de NATURALIA Environnement et d'EGIS sont annexées à la présente expertise. Les méthodologies d'inventaires ainsi que l'ensemble des données d'observations y sont consultables.

L'ensemble des bio-évaluations suivent l'articulation suivante, à savoir, la synthèse des observations des trois études menées ainsi que la synthèse générale par taxons.

### 1. Bio-évaluation des habitats

#### o Synthèse des observations – NATURALIA Environnement (octobre 2020)

Code Corine	Intitulé Corine biotope ou propre à l'étude	Code N2000	Intitulé N2000	ZNIEFF	Surface de l'aire d'étude	Statut sur l'aire d'étude	Enjeu intrinsèque	Enjeu local
85.11	Parcelle boisée de parc	-	-	-	2886 m <sup>2</sup>	Parcelle boisée mûre d'origine anthropique	Faible	Faible
85.14 x 87.1	Bosquets ornementaux abandonnés	-	-	-	540 m <sup>2</sup>	Petits patchs arborés et arbustifs en cours d'enrichissement	Faible	Faible
85.31 x 87.1	Jardin ornemental abandonné	-	-	-	553 m <sup>2</sup>	Parcelle ornementale privative en cours d'enrichissement	Faible	Faible
86	Bâlis	-	-	-	176 m <sup>2</sup>	Constructions d'origine anthropique	Négligeable	Négligeable
86	Réseau routier	-	-	-	82 m <sup>2</sup>	Infrastructures d'origine anthropique	Négligeable	Négligeable
87.1 x 87.2	Friches vivaces rudérales	-	-	-	451 m <sup>2</sup>	Formations herbacées rases peu diversifiées d'origine anthropique	Faible	Faible



85.11 - Parcelle boisée de parc



85.31 x 87.1 - Jardin ornemental abandonné



87.1 x 87.2 - Friches vivaces rudérales

**L'aire d'étude se compose majoritairement d'habitats anthropisés et fortement modifiés représentant des enjeux faibles à négligeables. Cependant, bien qu'ils soient pour la plupart dégradés et pollués, ils jouent un rôle fonctionnel pour la faune à l'échelle locale. (NATURALIA Environnement, 2020)**

#### o Synthèse des observations – EGIS (avril 2022)

Habitat naturel	Code Corine	EUNIS	N2000	Surface (m <sup>2</sup> )	Enjeux
Jardin en friche	87.1	I1.53	-	395	Faible
Jardin non entretenu	85.31	I2.21	-	1034	Faible
Boisement mixte anthropique	84.3	G5.2	-	2604	Faible

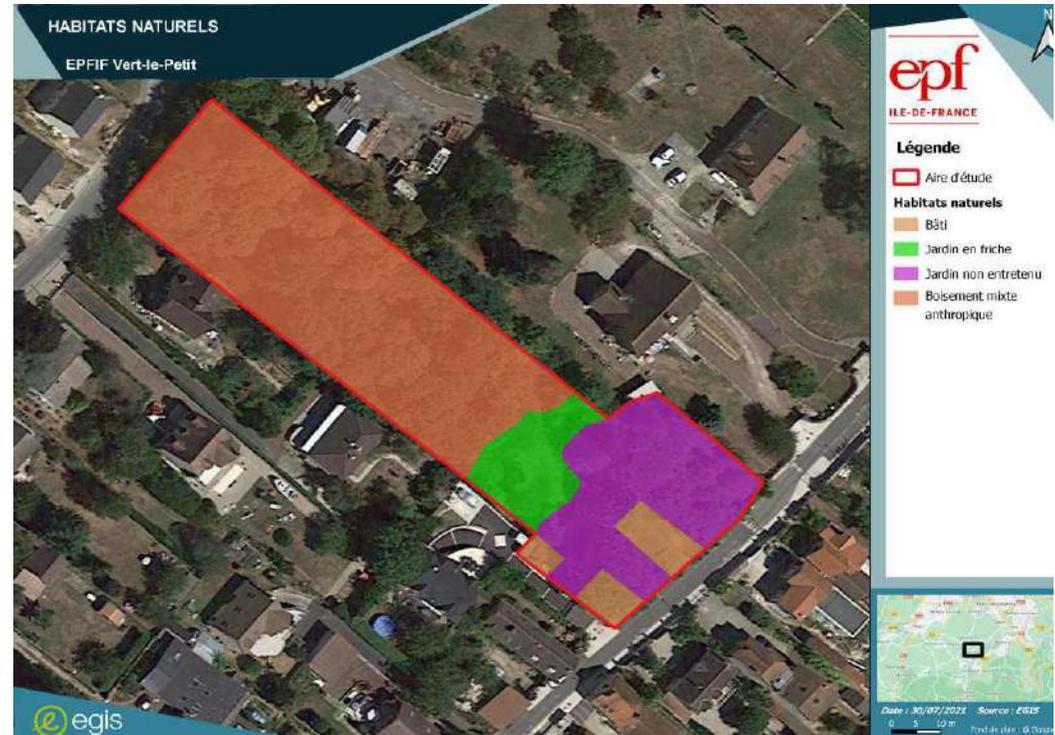
**Au total, 3 habitats ont été détectés sur le site. Aucun ne possède d'enjeu patrimonial ou se rapportant à un habitat d'intérêt communautaire. Il s'agit uniquement d'habitats anthropiques.. (EGIS, 2022)**



Aire d'étude	<b>Habitats naturels et semi-naturels</b>
	85.11 - Parcelle boisée de parc
	85.14 x 87.1 - Bosquets ornementaux abandonnés
	85.31 x 87.1 - Jardin ornemental abandonné
	86 - Bâti
	86 - Réseau routier
	87.1 x 87.2 - Friches vives ou rudérales

Google satellite / Naturalia Septembre 2020 / Cartographie : C.J

**Cartographie des habitats naturels et semi naturels – NATURALIA 2020**



**HABITATS NATURELS**  
EPPIF Vert-le-Petit

**epf**  
ILE-DE-FRANCE

**Légende**

- Aire d'étude

**Habitats naturels**

- Bâti
- Jardin en friche
- Jardin non entretenu
- Boisement mixte anthropique

Date : 30/07/2021 Source : EGIS  
0 5 10 m  
Projet de loi : G. Plassat

**Cartographie des habitats naturels – EGIS 2022**

o **Synthèse des observations – DIAGOBAT** (septembre 2024)

Dans le cadre de la délimitation de zones humides réalisée par DIAGOBAT en 2024, les habitats ont été délimités. Le tableau ci-après reprend l'ensemble des habitats délimités ainsi que la classification associée.

Intitulé	EUNIS		Corine Biotopes (CB)		Spontanéité de la flore	Surface (m <sup>2</sup> )
	Code	Nom	Code	Nom		
Plantation arborée et arbustive à l'abandon	I2.21	Jardins ornementaux	85.31	Jardins ornementaux	Majoritairement plantée	898
Prairie mésique	E2.7	Prairies mésiques non gérées	38	Prairies mésophiles	Majoritairement spontanée	310
Roncier	F3.131	Ronciers	31.83	Fruticées atlantiques des sols pauvres	Spontanée	154
Parc boisé	G5.5	Petit bois anthropique mixte	4	Forêts	Majoritairement spontanée	3 147
Bâtiments	J1.5	Constructions abandonnées des villes et des villages	86	Villes, villages et sites industriels	/	217

La majorité du site, au Nord correspond à un parc boisé (G5.5). La partie Sud de la zone d'étude correspond à l'habitation principale ainsi que des dépendances (J1.5) avec des plantations arborées et arbustives (I2.21) sur une grande partie. Des zones de ronciers (F3.131) et une prairie mésique (E2.7) sont également observés sur la partie Sud du site. L'ensemble de la zone est à l'abandon, on observe donc l'absence d'entretien et le développement spontané des habitats.

**Cinq habitats sont recensés sur la zone d'étude. Ces derniers ne présentent pas d'enjeux particuliers. Toutefois, ils peuvent être des supports pour la biodiversité et notamment de la majorité des taxons.**

**Synthèse générale des observations - habitats**

L'ancienneté des inventaires écologiques met en lumière l'enrichissement progressif du site. Le parc boisé se dégrade avec de nombreux arbres instables, le développement de ronciers au sein de la prairie mésique ou encore la fermeture des zones de plantations du fait d'une dynamique spontanée dans le développement de la Flore.

**→ Aucun habitat ne présente un statut particulier. Toutefois, ils peuvent participer à l'accomplissement du cycle biologique de plusieurs taxons.**



Etude de délimitation de zones humides  
VERT-LE-PETIT (91)

Habitats

-  Zone d'étude
-  I2.21 - Plantation arborée et arbustive à l'abandon
-  E2.7 - Prairie mésique
-  F3.131 - Roncier
-  G5.5 - Parc boisé
-  J1.5 - Bâtiments

0 10 20 m



Diagobat  
ENVIRONNEMENT

Source : Google Satellite / INPN  
Réalisation : DIAGOBAT, 2024

Figure 11 - Synthèse des habitats (DIAGOBAT, 2024)

## 2. Bio-évaluation de la Flore

### o Synthèse des observations – NATURALIA Environnement (octobre 2020)

#### Bibliographie communale

La base de données du CBN du Bassin Parisien a été consultée afin de mettre en évidence d'éventuels enjeux sur la commune de Vert-le-Petit ainsi que sur les communes limitrophes. La liste ci-dessous rassemble les espèces patrimoniales ayant été identifiées dans le secteur étudié. Seules les données postérieures à 2000 ont été prises en compte.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Caractérisation écologique (d'après Baseflor)	Dernière observation	Potentiel sur l'aire d'étude
<i>Lathyrus nissolia</i> L., 1753	Gesse sans vrille	VU LR-IDF	Annuelles commensales des cultures basophiles	2012	Non
<i>Fumaria densiflora</i> DC., 1813	Fumeterre à fleurs serrées	CR LR-IDF	Annuelles commensales des moissons basophiles, thermophiles	2009	Non
<i>Sorbus latifolia</i> (Lam.) Pers., 1806	Alisier de Fontainebleau	PN ; NT LR-IDF ; ZNIEFF	Bois caducifoliés médioeuropéens, basophiles, occidentaux	2009	Faible
<i>Ulmus laevis</i> Pall., 1784	Orme lisse	VU LR-IDF ; ZNIEFF	Bois caducifoliés médioeuropéens, hygrophiles à amphibies, médioeuropéens	2003	Non
<i>Asplenium ceterach</i> L., 1753	Cétérach	ZNIEFF	Chasmophytes des parois européennes, basophiles	2015	Non
<i>Hyoscyamus niger</i> L., 1753	Jusquiame noire	EN LR-IDF	Friches annuelles estivales à automnales, centroeuropéennes, subnitriles à nitriles, médioeuropéennes, des sols à texture fine à moyenne	2018	Non
<i>Potentilla supina</i> L., 1753	Potentille couchée	PR ; VU LR-IDF ; ZNIEFF	Friches annuelles hygrophiles eutrophiles pionnières, eurasiatiques	2018	Non
<i>Bidens cernua</i> L., 1753	Bident penché	NT LR-IDF ; ZNIEFF	Friches annuelles hygrophiles eutrophiles pionnières, vasicoles	2017	Non
<i>Pulicaria vulgaris</i> Gaertn., 1791	Pulicaire commune	PN ; VU LR-IDF ; ZNIEFF	Friches annuelles hygrophiles eutrophiles pionnières, vasicoles	2002	Non
<i>Sison amomum</i> L., 1753	Sison	PR	Friches vivaces mésoxérophiles, subméditerranéennes	2018	Non
<i>Tulipa sylvestris</i> subsp. <i>sylvestris</i> L., 1753	Tulipe sauvage	PN ; ZNIEFF	Friches vivaces rudérales pionnières, mésoxérophiles, subméditerranéennes	2018	Faible
<i>Cladium mariscus</i> (L.) Pohl, 1809	Marisque	NT LR-IDF ; ZNIEFF	Grandes canyales tourbeuses	2018	Non
<i>Thelypteris palustris</i> Schott, 1834	Fougère des marais	PR ; ZNIEFF	Grandes canyales tourbeuses	2019	Non
<i>Thysselium palustre</i> (L.) Hoffm., 1814	Peucédan des marais	PR ; CR LR-IDF ; ZNIEFF	Grandes canyales tourbeuses	2013	Non
<i>Zannichellia palustris</i> L., 1753	Zannichellie des marais	PR	Herbiers aquatiques vivaces, enracinés, européens, des eaux douces à saumâtres, peu profondes	2018	Non
<i>Potamogeton perfoliatus</i> L., 1753	Potamot à feuilles perfoliées	NT LR-IDF ; ZNIEFF	Herbiers vivaces enracinés dulcaquicoles européens, des eaux profondes, eutrophiles à oligotrophiles, planitiaire à collinéen	2018	Non
<i>Potamogeton trichoides</i> Cham. & Schildt., 1827	Potamot filiforme	EN LR-IDF	Herbiers vivaces enracinés dulcaquicoles européens, des eaux profondes, eutrophiles à oligotrophiles, planitiaire à collinéen	2013	Non
<i>Ranunculus circinatus</i> Sibth., 1794	Renoncule divanquée	VU LR-IDF ; ZNIEFF	Herbiers vivaces enracinés dulcaquicoles européens, des eaux profondes, eutrophiles à oligotrophiles, planitiaire à collinéen	2018	Non
<i>Juncus subnodulosus</i> Schrank, 1789	Jonc à hèles obtus	ZNIEFF	Herbiers vivaces enracinés dulcaquicoles, des eaux courantes peu profondes	2018	Non
<i>Ranunculus penicillatus</i> (Dumort.) Bab., 1874	Renoncule à pinceau	ZNIEFF	Herbiers vivaces enracinés dulcaquicoles, des eaux courantes peu profondes	2018	Non
<i>Hypericum montanum</i> L., 1755	Millepertuis des montagnes	EN LR-IDF ; ZNIEFF	Ourllets basophiles européens, xérophiles	2018	Non
<i>Trifolium rubens</i> L., 1753	Trèfle rougeâtre	PR ; VU LR-IDF ; ZNIEFF	Ourllets basophiles européens, xérophiles	2018	Non

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Caractérisation écologique (d'après Baseflor)	Dernière observation	Potentiel sur l'aire d'étude
<i>Trifolium medium</i> L., 1759	Trèfle intermédiaire	NT LR-IDF ; ZNIEFF	Ourllets basophiles médioeuropéens mésohydriques	2002	Non
<i>Fragaria viridis</i> Weston, 1771	Fraisier vert	ZNIEFF	Ourllets basophiles médioeuropéens, xérophiles, occidentaux	2009	Non
<i>Fumaria muralis</i> Sond. ex W.D.J.Koch, 1845	Fumeterre des murs	VU LR-IDF	Ourllets thérophytiques vernaux, nitriles, thermophiles	2009	Non
<i>Medicago sativa</i> subsp. <i>falcata</i> (L.) Arcang., 1882	Luzerne sauvage	CR LR-IDF	Pelouses basophiles médioeuropéennes	2009	Non
<i>Veronica scheererii</i> (J.-P.Brandt) Holub, 1973	Véronique de Scheerer	NT LR-IDF ; ZNIEFF	Pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales	2009	Non
<i>Orchis simia</i> Lam., 1779	Orchis singe	VU LR-IDF ; ZNIEFF	Pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohydriques	2016	Non
<i>Rhinanthus minor</i> L., 1756	Petit Rhinantha	ZNIEFF	Pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohydriques	2010	Non
<i>Phleum phleoides</i> (L.) H.Karst., 1880	Fléole de Boelmer	ZNIEFF	Pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohydriques, sabulicoles	2020	Non
<i>Fumaria procumbens</i> (Dunal) Gren. & Godr., 1847	Hélianthème nain	NT LR-IDF ; ZNIEFF	Pelouses basophiles sub/supra à oroméditerranéennes nevado-illyriennes	2019	Non
<i>Ononis pusilla</i> L., 1759	Bugrane naine	EN LR-IDF ; ZNIEFF	Pelouses basophiles sub/supra à oroméditerranéennes nevado-illyriennes	2018	Non
<i>Sedum hirsutum</i> All., 1785	Orpin hérissé	PR ; EN LR-IDF ; ZNIEFF	Pelouses des dalles acidophiles méditerranéennes	2019	Non
<i>Silene nutans</i> L., 1753	Silène penché	ZNIEFF	Pelouses des dalles acidophiles montagnardes	2018	Non
<i>Allium sphaerocephalon</i> L., 1753	Ail à tête ronde	ZNIEFF	Pelouses des dalles basophiles, centroeuropéennes	2019	Non
<i>Teucrium scordium</i> L., 1753	Germandrée des marais	VU LR-IDF ; ZNIEFF	Prairies hydrophiles, européennes	2014	Non
<i>Selinum carvifolia</i> (L.) L., 1762	Sélin à feuilles de carvi	EN LR-IDF ; ZNIEFF	Prés paratourbeux médioeuropéens, basophiles	2018	Non
<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i> (C.C.Gmel.) Palla, 1888	Jonc des chaisiers glauque	VU LR-IDF ; ZNIEFF	Roselières européennes	2003	Non
<i>Orchis mascula</i> (L.) L., 1755	Orchis mâle	NT LR-IDF ; ZNIEFF	Sous-bois herbacés médioeuropéens, basophiles	2017	Faible
<i>Cardamine impatiens</i> L., 1753	Cardamine impatiens	PR	Sous-bois herbacés médioeuropéens, basophiles, montagnards, des ubacs	2009	Faible
<i>Verbena guttata</i> (L.) Fourr., 1868	Hélianthème taché	ZNIEFF	Tonsures annuelles acidophiles, européennes	2018	Non
<i>Aphanes australis</i> Rydb., 1908	Alchémille oubliée	ZNIEFF	Tonsures annuelles acidophiles, mésothermes	2018	Non
<i>Mibora minima</i> (L.) Desv., 1818	Mibora naine	ZNIEFF	Tonsures annuelles acidophiles, mésothermes	2019	Non
<i>Microgynum tenellum</i> (L.) Link, 1844	Catapode des graviers	PR ; EN LR-IDF ; ZNIEFF	Tonsures annuelles acidophiles, mésothermes	2019	Non
<i>Moenchia erecta</i> (L.) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1799	Moenchie commune	EN LR-IDF ; ZNIEFF	Tonsures annuelles acidophiles, mésothermes	2019	Non
<i>Scleranthus annuus</i> L., 1753	Gnauve annuelle	NT LR-IDF ; ZNIEFF	Tonsures annuelles acidophiles, mésothermes	2000	Non
<i>Trifolium striatum</i> L., 1753	Trèfle strié	VU LR-IDF ; ZNIEFF	Tonsures annuelles acidophiles, mésothermes, mésoméditerranéennes, xérophiles, oligotrophiles	2018	Non
<i>Alyssum alyssoides</i> (L.) L., 1759	Alysson à calice persistant	VU LR-IDF ; ZNIEFF	Tonsures annuelles basophiles, aéromésohydriques, méso à subméditerranéennes	2000	Non
<i>Filago pyramidalis</i> L., 1753	Cotonnière spatulée	VU LR-IDF	Tonsures annuelles basophiles, aéroxérophiles, thermophiles, méditerranéennes	2018	Non
<i>Galium parisiense</i> L., 1753	Gaillat de Paris	VU LR-IDF ; ZNIEFF	Tonsures annuelles basophiles, aéroxérophiles, thermophiles, méditerranéennes	2018	Non
<i>Trifolium scabrum</i> L., 1753	Trèfle rude	VU LR-IDF ; ZNIEFF	Tonsures annuelles basophiles, européennes	2018	Non
<i>Dianasonium alisma</i> Mill., 1768	Étoile d'eau	PN ; EN LR-FR ; EN LR-IDF ; ZNIEFF	Tonsures hydrophiles inondables	2018	Non
<i>Limosella aquatica</i> L., 1753	Limoselle aquatique	EN LR-IDF ; ZNIEFF	Tonsures hydrophiles inondables	2002	Non
<i>Myosurus minimus</i> L., 1753	Queue-de-souris naine	EN LR-IDF ; ZNIEFF	Tonsures hygrophiles à hydrophiles, européennes	2002	Non

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Caractérisation écologique (d'après Baseflor)	Dernière observation	Potentiel sur l'aire d'étude
<i>Carex panicea</i> L., 1753	Laiche millet	ZNIEFF	Tourbières basses médioeuropéennes à boréo-subalpines	2010	Non
<i>Carex distans</i> L., 1759	Laiche à épis distants	NT LR-IDF ; ZNIEFF	Tourbières basses médioeuropéennes à boréo-subalpines, basophiles	2017	Non
<i>Dactylorhiza praefemissa</i> (Druce) Soó, 1962	Orchis négligé	PN ; NT LR-FR ; NT LR-IDF ; ZNIEFF	Tourbières basses médioeuropéennes à boréo-subalpines, basophiles	2017	Non
<i>Hydrocotyle vulgaris</i> L., 1753	Écuelle d'eau	ZNIEFF	Tourbières basses médioeuropéennes à boréo-subalpines, basophiles	2014	Non
<i>Samolus valerandi</i> L., 1753	Samole de Valerand	NT LR-IDF ; ZNIEFF	Tourbières basses médioeuropéennes à boréo-subalpines, basophiles	2016	Non
<i>Lemna gibba</i> L., 1753	Lentille d'eau bossue	VU LR-IDF	Voies de lentille aquatiques annuelles, libres, eutrophiles	2018	Non
<i>Hydrocharis morsus-ranae</i> L., 1753	Hydrocharis morène	EN LR-IDF ; ZNIEFF	Voies de lentille aquatiques annuelles, libres, mésotrophiles	2018	Non
<i>Utricularia vulgaris</i> L., 1753	Utriculaire commune	VU LR-IDF ; ZNIEFF	Voies de lentille aquatiques annuelles, libres, mésotrophiles	2018	Non

**PRPN** : Protection régionale/nationale / **DHFF** : Directive Habitats-Faune-Flore (IIV : Annexes) / **LR-FR** : Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine / **LR-IDF** : Liste rouge régionale de la flore vasculaire d'Île-de-France ; **EN** = En danger ; **VU** = Vulnérable ; **NT** = Quasi-menacé / **ZNIEFF** : espèce déterminante ZNIEFF en Île-de-France.

**Quelques espèces patrimoniales pourraient potentiellement se développer sur l'aire d'étude ; il s'agit principalement d'espèces végétales associées aux milieux boisés et aux friches urbaines**

### Observations de terrain

- Flore patrimoniale

**Aucune espèce végétale d'intérêt patrimonial et/ou réglementaire n'a été relevée sur l'aire d'étude. Les espèces observées sur le site sont toutes plus ou moins communes dans la région et ne présentent pas d'intérêt particulier. La forte dégradation de l'aire d'étude est responsable de la banalisation des espèces végétales**

- Espèces Exotiques Envahissantes

	Taxon	Habitats colonisés	Nuisances	Méthodes de lutte	Représentativité locale	Risque de prolifération
<b>ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AVÉRÉES</b>	<b>Ailante glanduleux</b> <i>Ailanthus altissima</i>	Friches	Arbres à croissance rapide. La plante se dissémine grâce à ses samares, bien adaptées à la dispersion par le vent. Formation d'un couvert dense, entraînant l'exclusion et le déclin des espèces indigènes en place par compétition. Modification des conditions écologiques naturelles (lumière, éléments nutritifs et humidité).	Différentes méthodes combinées : arrachage manuel et évacuation des jeunes plantules ; coupe des arbres plus âgés 1 à 2 fois par an et sur plusieurs années avant floraison ; pâturage des jeunes plants et des rejets ; encercloque et abattage une fois l'arbre desséché.	Modéré	Fort
	<b>Robinier faux-acacia</b> <i>Robinia pseudoacacia</i>	Friches, jardins et zones rudérales	Compétition pour la lumière et les pollinisateurs avec les espèces autochtones. Réduction de la végétation herbacée sous le couvert des individus établis. Modification du cycle de l'azote (plante fixatrice).	Différentes méthodes de lutte combinées : dessouchage, écorçage et coupe des jeunes plants. Plantation d'une strate arbustive autochtone concurrentielle. Nécessite un suivi sur plusieurs années. Il est important de bien éliminer les racines qui produisent de nombreux rejets.	Faible	Fort
<b>ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES POTENTIELLES</b>	<b>Buddleja du père David</b> <i>Buddleja davidii</i>	Friches, zones rudérales, routes	Empêche l'accès à la lumière des espèces autochtones (et parfois des espèces plantées). Plus grande attractivité pour les pollinisateurs (papillons) au détriment des espèces locales. Modification de la composition spécifique des plaines alluviales avec accélération du processus de forestation (donc modification des écosystèmes).	Arrachage manuel et mécanique des jeunes plants. Ensemencement des secteurs pouvant être colonisés avec des graminées locales comme <i>Holcus lanatus</i> (permet d'arrêter la croissance des plantules de Buddleja). Coupe des capsules contenant les graines avant qu'elles ne s'ouvrent.	Faible	Modéré
	<b>Laurier-cerise</b> <i>Prunus laurocerasus</i>	Jardins	Compétition pour la lumière. Formation de peuplements très denses empêchant la régénération naturelle des groupements forestiers. Acidification et modification du pH du sol empêchant le développement de la flore locale. Feuillage persistant limitant fortement l'installation des semis naturels des espèces indigènes.	Arrachage manuel ou mécanique avec export et destruction des résidus. Implantation de plantes pérennes locales pour ne pas laisser de niche vacante favorable à la colonisation par le Laurier cerise. Si coupe, badigeonnage immédiat de la souche par un herbicide systémique afin d'éviter tout rejet.	Modéré	Modéré
	<b>Vergerette du Canada</b> <i>Erigeron canadensis</i>	Friches, zones rudérales, routes, prairie mésophile	Forte colonisation des sols riches en azote et possède un fort pouvoir de colonisation selon la taille des individus (entre 2000 et 23 000 graines par plants). La plante se limite aux zones remaniées et semble n'avoir qu'un faible impact sur la biodiversité, mais c'est aussi un hôte pour plusieurs ravageurs de cultures comme la Punaise terre.	La mise en place d'une fauche répétée, combinée à de l'arrachage, sur plusieurs années, sont les deux méthodes de gestion les plus pratiquées. La fauche doit être réalisée avant la floraison. Les petites stations peuvent être arrachées lors d'interventions répétées toutes les 3-4 semaines, de mai à octobre.	Faible	Modéré

**Les nombreuses perturbations observées sur le site font de l'aire d'étude une zone idéale pour le développement des espèces végétales exotiques envahissantes. Ainsi, cinq espèces ont été identifiées dont deux sont des invasives avérées en Île-de-France ce qui peut constituer une menace pour la flore autochtone et les habitats naturels. Les perturbations ultérieures engendrées par le projet peuvent favoriser leur expansion, il est donc important de les surveiller et de prendre des précautions particulières pour éviter qu'elles ne se développent et/ou que des nouvelles plantes colonisent l'aire d'étude. Leur expansion risquerait de fragiliser la biodiversité du site.**

o **Synthèse des observations – EGIS (avril 2022)**

**Bibliographie communale**

L'étude des bases de données FLORA (CBNBP) et de l'INPN montre 343 espèces identifiées sur la commune de Vert-le-Petit depuis 2011. Parmi celles-ci 10 sont menacées à l'échelle régionale ou nationale et 7 sont protégées.

**TABLEAU 9 : ESPÈCES PROTÉGÉES OU MENACÉES CITÉES DANS LA BIBLIOGRAPHIE**

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Liste rouge		Statut	ZNIEFF
			Régionale	Nationale		
<i>Amelanchier ovalis</i>	Amélanchier	RR	NT	LC	PR	Oui
<i>Dianthus superbus</i>	Œillet magnifique	RRR	CR	NT	PN	Oui
<i>Helosciadium repens</i>	Ache rampante	NRR	RE	EN	PN / DH	Oui
<i>Misopates orontium</i>	Muflier des champs	RR	VU	LC	-	-
<i>Nerium oleander</i>	Laurier rose	-	-	LC	PN	-
<i>Oenanthe lachenalii</i>	Œnanthe de Lachenal	RR	VU	LC	-	Oui
<i>Paeonia officinalis</i>	Pivoine officinale	-	-	LC	PN	-
<i>Potamogeton coloratus</i>	Potamot coloré	RRR	EN	LC	-	Oui
<i>Ranunculus circinatus</i>	Renoncule divariquée	RR	VU	LC	-	Oui
<i>Selinum carvifolia</i>	Sélin à feuilles de carvi	RR	EN	LC	-	Oui
<i>Teucrium scordium</i>	Germandrée des marais	RR	VU	LC	-	Oui
<i>Thelypteris palustris</i>	Fougère des marais	R	LC	LC	PR	Oui
<i>Thyselinum palustre</i>	Peucedan des marais	RRR	CR	LC	PR	Oui
<i>Ulmus laevis</i>	Orme lisse	RR	VU	LC	-	Oui

Légende : Rareté : AC : Assez commun ; R : Rare ; RR : Très rare ; RRR : Extrêmement rare ; NRR : Non revue récemment  
Liste Rouge : LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi-menacée ; VU : Vulnérable ; EN : En danger ; CR : En danger critique ; RE : Régionalement éteint ; DD : Données insuffisantes ; NA : Non applicable  
Statut : PR : Protection régionale ; PN : Protection nationale ; DH : Annexe II de la Directive Habitats Faune Flore

**Les espèces présentées ci-dessus n'ayant pas été observées sont considérées comme absentes de l'aire d'étude.**

**Observations de terrain**

- Flore patrimoniale

**Au total, 106 espèces de flore ont été observées. Parmi celles-ci, aucune n'est patrimoniale ou protégée au niveau national ou régional. L'ensemble des espèces sont communes et non menacées et présente un enjeu faible.**

- Espèces Exotiques Envahissantes

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Liste rouge		Statut EEE
			Nationale	Régionale	
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante glanduleux	AC	NA	NA	Implantée
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleia de David	CC	NA	NA	Potentiellement implantée
<i>Erigeron canadensis</i>	Vergerette du Canada	CCC	NA	NA	Potentiellement implantée
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise	Cult.	NA	NA	Potentiellement implantée
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	CCC	0	NA	Implantée

Source : Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Ile-de-France, CBNBP, 2018)

Rareté : CCC : Extrêmement commun ; CC : Très commun Cult. : Cultivé (origine) ; Liste Rouge : NA : Non applicable

Cinq espèces sont considérées comme « espèce exotique envahissante » en Ile-de-France par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP). Ces espèces représentent un enjeu nul d'un point de vue de la biodiversité, mais représentent un enjeu fort en termes de gestion dans le cadre du projet

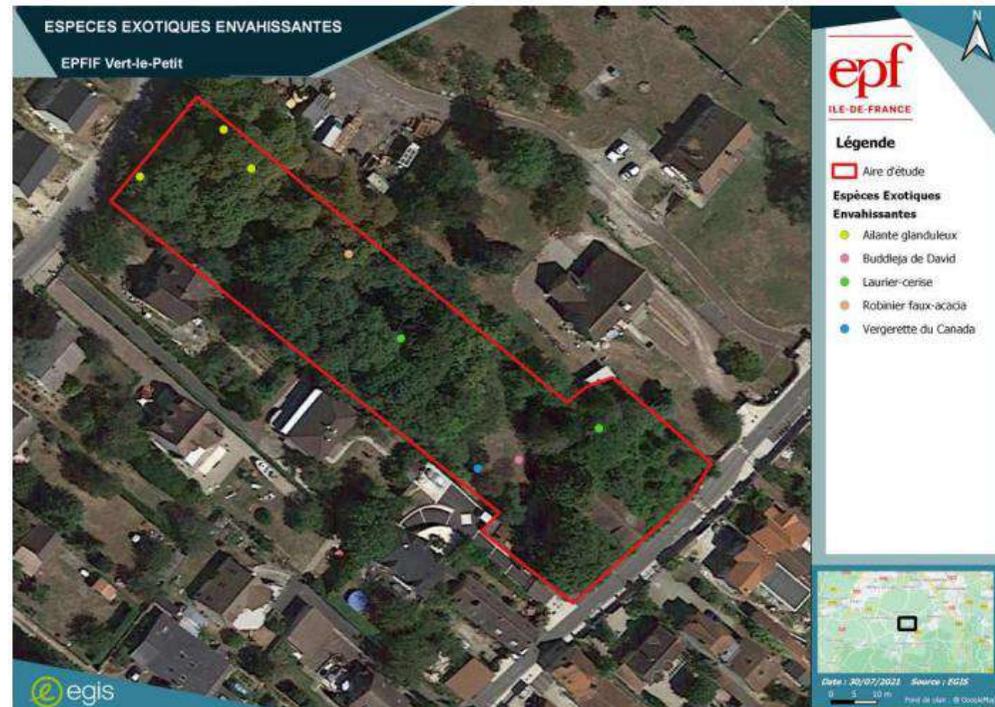
**Synthèse générale des observations - Flore**

Bien que non entretenue depuis plusieurs années, la zone d'étude témoigne d'une anthropisation ancienne qui influence la Flore présente. Les invasions biologiques par l'intermédiaire des espèces exotiques envahissantes sont à noter notamment pour l'Elante glanduleux et dans une moindre mesure le Robinier faux-acacia. Une attention particulière en phase chantier sera à observer afin d'éviter la diffusion de ces dernières.

- ➔ **Aucun espèce floristique remarquable n'est identifiée (menace, rareté, protection).**
- ➔ **Cinq espèces exotiques envahissantes sont recensées au sein de la zone d'étude.**



**Cartographie des espèces exotiques envahissantes – NATURALIA 2020**



**Cartographie des espèces exotiques envahissantes– EGIS 2022**

### 3. Bio-évaluation de la Faune

#### 3.1. Avifaune

- *Synthèse des observations – NATURALIA Environnement (octobre 2020)*  
Bibliographie communale

Un certain nombre de données sont disponibles sur la commune de Vert-le-Petit via la liste communale des oiseaux observés disponibles sur la base de données Faune Île-de-France. Les données de l'INPN ont permis de compléter cette liste. Parmi les 134 espèces recensées dans la bibliographie, plusieurs d'entre-elles peuvent potentiellement trouver des conditions de nidification favorables sur le site ou à proximité immédiate. D'autres espèces peuvent être observées sur le site mais uniquement :

- en migration active ou en erratisme volant au-dessus du site ;
- en hivernage utilisant les habitats du site comme refuge et source de nourriture ;
- en transit sur le site pour se nourrir et trouver refuge en halte migratoire ;
- en nidification sur le territoire de la commune pouvant éventuellement survoler ou se nourrir ponctuellement sur la zone mais n'ayant pas d'habitats favorables de nidification sur le site.

#### Observations de terrain

Tableau 17 : synthèse des espèces patrimoniales d'oiseaux présentes et pressenties sur l'aire d'étude

Espèce	Protection	N2000	ZNIEFF	LRR	LRN	Enjeu intrinsèque	Enjeu local et statut	Effectif observé
Accenteur mouchet	PN (Art. 3)	-	-	NT	LC	Faible	Reproducteur potentiel	2 couples
Bergeronnette grise	PN (Art. 3)	-	-	NT	LC	Faible	Reproducteur potentiel	-
Chardonneret élégant	PN (Art. 3)	-	-	NT	VU	Modéré	Reproducteur potentiel	1 couple
Effraie des clochers	PN (Art. 3)	-	-	VU	LC	Modéré	Transit / alimentation	1 ind.
Faucon crécerelle	PN (Art. 3)	-	-	NT	NT	Modéré	Transit / alimentation	1 ind.
Gobemouche gris	PN (Art. 3)	-	-	VU	NT	Modéré	Reproducteur potentiel	-
Hirondelle de fenêtre	PN (Art. 3)	-	-	NT	NT	Modéré	Transit / alimentation	-
Hirondelle rustique	PN (Art. 3)	-	-	VU	NT	Modéré	Transit / alimentation	-
Linotte mélodieuse	PN (Art. 3)	-	-	VU	VU	Fort	Reproducteur potentiel	1 couple
Martinet noir	PN (Art. 3)	-	-	LC	NT	Faible	Transit / alimentation	-
Mésange à longue queue	PN (Art. 3)	-	-	NT	LC	Faible	Reproducteur potentiel	-
Moineau domestique	PN (Art. 3)	-	-	VU	LC	Modéré	Reproducteur potentiel	3 couples
Pic épeichette	PN (Art. 3)	-	-	VU	VU	Fort	Reproducteur potentiel	-
Pic mar	PN (Art. 3)	DO I	Sous conditions	LC	LC	Modéré	Transit / alimentation	-
Pic noir	PN (Art. 3)	DO I	Sous conditions	LC	LC	Modéré	Transit / alimentation	-
Verdier d'Europe	PN (Art. 3)	-	-	VU	VU	Fort	Reproducteur potentiel	1 couple

PN (Art. : Article) : Protection nationale / N2000 : Natura 2000 / DO (I : Annexe) : Directive Oiseaux / LRR & LRN : Liste Rouge Régionale & Nationale : LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi-menacé ; VU = Vulnérable / ZNIEFF : Déterminant ZNIEFF en Île-de-France

31 espèces d'oiseaux ont été contactées sur le site en période de nidification, dont 21 sont protégées. Les enjeux se concentrent essentiellement sur les milieux boisés et les milieux urbanisés qui accueillent plusieurs espèces en reproduction « Vulnérable » en Île-de-France et/ou au niveau national : Verdier d'Europe, Linotte mélodieuse, Pic épeichette, Moineau domestique, Chardonneret élégant, etc. Ces habitats représentent des enjeux de conservation modéré à fort et constituent également de zone de halte, d'hivernage et d'alimentation potentielles pour plusieurs espèces d'intérêt.

- *Synthèse des observations – EGIS (avril 2022)*  
Bibliographie communale

Au total, 136 espèces d'oiseaux sont citées dans la bibliographie sur la commune de Vert-le-Petit depuis 2016. Parmi celles-ci, 114 sont protégées au niveau national et 47 sont menacées à l'échelle nationale et 60 à l'échelle régionale. De plus, 23 espèces sont inscrites dans l'Annexe I de Directive Oiseaux.

### Observations de terrain

Au total, 26 espèces d'oiseaux ont été recensées sur l'aire d'étude durant la prospection réalisée en 2021. Parmi elles :

- **une espèce inscrite à l'annexe I de la directive « Oiseaux »** : Milan noir ;
- **17 espèces protégées au niveau national** : Fauvette à tête noire, Grimpereau des jardins, Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique, Martinet noir, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Milan noir, Moineau domestique, Pic épeiche, Pic vert, Pinson des arbres, Pouillot véloce, Roitelet à triple bandeau, Rougegorge familier, Sittelle torchepot, Troglodyte mignon ;
- **liste rouge nationale des oiseaux nicheurs** :
  - trois espèces classées « quasi menacées » : Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique, Martinet noir ;
- **liste rouge régionale des oiseaux nicheurs** :
  - deux espèces classées « quasi menacées » : Hirondelle de fenêtre et Milan noir ;
  - deux espèces classées « Vulnérables » : Hirondelle rustique et Moineau domestique ;
- **une espèce déterminante de ZNIEFF : le Milan noir.**
- Le Milan noir présente un enjeu fort selon la méthodologie d'évaluation des enjeux, cependant, aperçu en vol, il est non nicheur sur l'aire d'étude, qui ne présente pas d'importance critique pour cette espèce dans le secteur. Son enjeu local est donc dégradé à faible.

Dans le cadre de cette étude, 26 espèces ont été recensées dont 17 protégées. Parmi elles, une espèce présente un enjeu fort, le Milan noir, mais celui-ci ne niche pas sur le site. Il présente donc un enjeu local faible. On retrouve néanmoins deux espèces à enjeu assez fort il s'agit du Moineau domestique et de l'Hirondelle rustique. Au vu du contexte urbain, le boisement offre un refuge intéressant pour l'avifaune des milieux boisés et semi ouverts. Au vu des espèces présentes et des espèces potentielles une grande partie de l'aire d'étude possède un enjeu assez fort pour l'avifaune.

o **Synthèse des observations – DIAGOBAT** (septembre 2024)

Au cours des investigations de terrain, aucune espèce anthropophile n'a été contactée. L'architecture de la maison et de ses dépendances ne dispense pas de conditions intéressantes pour l'accueil de l'avifaune nicheuse. Les investigations internes n'ont pas permis l'observation d'une fréquentation des lieux par ce taxon. En effet, aucune amorce de nids récentes ou anciennes n'est relevé. Les potentialités d'accueil sont très faibles.

**Synthèse générale des observations - Avifaune**

Le boisement ainsi que les fourrés arbustifs concentrent les interactions avec l'avifaune. Les prospections ont montré la présence d'un cortège diversifié d'espèces inféodées aux cortèges arborés et arbustifs. Offrant un rôle de halte, d'alimentation et de nidification, le boisement devra être pérennisé afin de garantir les conditions nécessaires à l'accomplissement de tout ou partie du cycle de vie de l'avifaune.

→ **Au vu du contexte urbain, le boisement offre un refuge intéressant pour l'avifaune des milieux boisés et semi ouverts. Au vu des espèces présentes et des espèces potentielles, une grande partie de l'aire d'étude possède un enjeu assez fort pour l'avifaune.**

### 3.2. Mammifères terrestres

o **Synthèse des observations – NATURALIA Environnement (octobre 2020)**

**Bibliographie communale**

Les données pour les mammifères proviennent des bases de données de Faune Île-de-France et de l'ARB Île-de-France qui synthétisent les données mammalogiques à l'échelle communales. Elles ont également été complétées par des bases de données naturalistes nationales (INPN). Le tableau ci-après présente les espèces de mammifères patrimoniales recensées sur les communes concernées par le projet, à savoir Vert-le-Petit.

**Tableau 12 : espèces patrimoniales de mammifères recensées à proximité de l'aire d'étude**

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statuts	Habitat privilégié
<i>Mustela nivalis</i> Linnaeus, 1766	Belette d'Europe	ZNIEFF	Grande diversité de milieux (bocages, boisements, etc.) en plaine comme en montagne
<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Écureuil roux	PN (Art. 2)	Milieux forestiers, haies, jardins et parcs
<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Hérisson d'Europe	PN (Art. 2)	Grande diversité de milieux (prairies, bois, jardins, haies, villes, etc.)
<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	Lapin de garenne	NT LR-Nat.	Milieux ouverts à fermés à sols profonds, meubles et bien drainés (friches, landes, dunes, haies, etc.)
<i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758	Putois d'Europe	DHFF V	Grande diversité de milieux (bocages, boisements, etc.) mais notamment dans les zones humides
<i>Arvicola sapidus</i> Miller, 1908	Campagnol amphibie	PN (Art. 2) ; NT LR-Nat. ; ZNIEFF	Inféodé aux milieux humides à végétation herbacée dense (canaux, fossés, ruisseaux, tourbières, etc.)

**PN (Art. : Article) :** Protection nationale / **DHFF (V : Annexe) :** Directive Habitat-Faune-Flore / **Liste rouge (Nat. : Nationale) :** NT = Quasi-menacé / **ZNIEFF :** Déterminant ZNIEFF en Île-de-France.

#### Observations de terrain

**Tableau 13 : synthèse des espèces patrimoniales de mammifères présentes sur l'aire d'étude**

Espèces	Protection	N2000	ZNIEFF	LRR	LRN	Enjeu intrinsèque	Statut et enjeu local	Effectif observé
Écureuil roux	PN (Art. 2)	-	-	-	LC	Faible	Cycle biologique complet	-
Hérisson d'Europe	PN (Art. 2)	-	-	-	LC	Faible	Cycle biologique complet	4 ind.

**PN (Art. : Article) :** Protection nationale / **N2000 :** Natura 2000 / **LRR & LRN :** Liste Rouge Régionale & Nationale / **LC =** Préoccupation mineure ; **NT =** Quasi-menacé / **ZNIEFF :** Déterminant ZNIEFF en Île-de-France.

L'Écureuil roux et le Hérisson d'Europe semblent être les seules espèces à enjeu faible de conservation à pouvoir exploiter l'aire d'étude pour le transit et la recherche alimentaire ou pour y accomplir leur cycle biologique complet. L'enjeu de conservation des habitats boisés et arbustifs favorables à ces espèces est faible.

o **Synthèse des observations – EGIS (avril 2022)**

**Bibliographie communale**

Au total, 10 espèces de Mammifères sont citées dans la bibliographie sur la commune de Vert-le-Petit depuis 2016.

**TABLEAU 13 : MAMMIFÈRES, HORS CHIROPTÈRES, CITÉS DANS LA BIBLIOGRAPHIE**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitats	Protection nationale	LRN	LRR	Znieff	Enjeux
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	-		LC	LC	-	Faible
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	-	Totale (Art. 2)	LC	LC	-	Modéré
Fouine	<i>Martes foina</i>	-				-	Faible
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	-	Totale (Art. 2)	LC	LC	-	Modéré
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	-		NT	LC	-	Faible
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	-		LC		-	Faible
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	-		NA	NA	-	Faible
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	-		NA	LC	-	Faible
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-		LC	LC	-	Faible
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	-		LC	LC	-	Faible

Légende :

LRN : Liste Rouge Nationale, LRR : Liste Rouge Régionale

LC : préoccupation mineure

**Observations de terrain**

Les inventaires de terrain de l'été 2021 ont permis de recenser deux espèces de mammifères, hors chiroptères, dans l'aire d'étude, l'Écureuil roux et le Hérisson d'Europe.

**TABLEAU 14 : MAMMIFÈRES, HORS CHIROPTÈRES, RECENSÉS SUR LE SITE**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitats	Protection	Liste rouge		Dét. ZNIEFF	Enjeu
				Nationale	Régionale		
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>		Art 2.	LC	NE		Modéré
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>		Art 2.	LC	NE		Modéré

Légende :

LRN : Liste Rouge Nationale, LRR : Liste Rouge Régionale

LC : préoccupation mineure, NE : Non évalué

**Compte-tenu des espèces observées et des potentialités d'accueil de l'aire d'étude rapprochée, l'enjeu retenu pour les mammifères terrestres est modéré.**

**Synthèse générale des observations - Mammifères**

La zone d'étude offre des conditions d'accueil intéressante pour le transit des mammifères terrestres ainsi que quelques zones refuges pour l'hivernation du Hérisson d'Europe notamment.

➔ **Deux mammifères terrestres observés. Présence éventuelle en transit/alimentation pour l'Écureuil roux et en alimentation/ gîtes (tas de bois), notamment le Hérisson d'Europe.**

### 3.3. Chiroptères

- o **Synthèse des observations – NATURALIA Environnement (octobre 2020)**

#### **Bibliographie communale**

La recherche bibliographique sur les chiroptères a été effectuée sur les communes situées aux alentours de l'aire d'étude. L'établissement de la liste d'espèces recensées dans ce rayon a été possible par la consultation de plusieurs sources :

- La base de données nationale de l'INPN ;
- L'analyse des formulaires standards de données des sites ZNIEFF et Natura 2000.

Ces différentes recherches ont permis d'établir une liste de 11 espèces sur les 23 présentes en région Île-de-France

**Tableau 14 : liste des espèces de chiroptères recensées dans un rayon de 15 km autour de l'aire d'étude**

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Rayon d'action de l'espèce	Potential sur l'aire d'étude
<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérotine commune	PN (Art. 2)	Jusqu'à 12 km autour du gîte	Oui (gîte potentiel)
<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton		Jusqu'à 4 km autour du gîte	Oui (gîte potentiel)
<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	Murin à oreilles échancrées		Jusqu'à 15 km autour du gîte	Oui (gîte potentiel)
<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches		Jusqu'à 3 km autour du gîte	Oui (gîte potentiel)
<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer		Jusqu'à 6 km autour du gîte	Oui (gîte potentiel)
<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler		Jusqu'à 17 km autour du gîte	Oui (gîte potentiel)
<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Noctule commune		Jusqu'à 26 km autour du gîte	Oui (gîte potentiel)
<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl		-	Oui (gîte potentiel)
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune		Jusqu'à 5 km autour du gîte	Oui (gîte potentiel)
<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux		Jusqu'à 3 km autour du gîte	Oui (gîte potentiel)
<i>Plecotus austriacus</i> (J.B. Fischer, 1829)	Oreillard gris		Jusqu'à 7 km autour du gîte	Oui (gîte potentiel)

PN (Art. : Article) : Protection nationale

#### **Observations de terrain**

- Recherche de gîtes

Les prospections effectuées ont permis d'identifier sur l'aire d'étude plusieurs gîtes potentiels :

- arbres gîtes potentiels au sein du boisement à l'ouest de l'aire d'étude (espèces arboricoles)
- plusieurs bâtiments relativement favorables (disjointements de charpentes, mortaises libres, combles d'habitations, greniers, volets, etc.) (espèces anthropophiles)
- gîte hypogé potentiel (cave sous voutes)

Au vu de l'activité enregistrée en début de nuit, il est fort probable qu'une colonie de Pipistrelle commune soit établie dans les combles de l'habitation abandonnée de l'aire d'étude. Les bâtiments annexes (garage et dépendance) sont moins favorables à la présence d'une colonie de parturition. Toutefois ils peuvent être utilisés ponctuellement par des individus en transit ou des mâles solitaires estivants.

- Prospections acoustiques

Une écoute active a été effectuée en début de nuit durant les deux premières heures le 23 juillet 2020

Tableau 15 : bilan des résultats acoustiques

Espèce		Statut local	Nombre de contacts bruts
Nom scientifique	Nom vernaculaire		
<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérotine commune	Chasse, transit, gîte	1
<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	Murin à oreilles échancrées	Chasse, transit, gîte	1
<i>Myotis</i> sp.	Groupe des Murins	Chasse, transit, gîte	2
<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Noctule commune	Chasse, transit, gîte	1
<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	Chasse, transit, gîte	4
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	Chasse, transit, gîte	Brouhaha*

\***Brouhaha** : impossible de dénombrer précisément le nombre de contacts étant donné la présence simultanée de plusieurs individus en chasse et transit qui fait que les contacts sont noyés dans la masse.

Le site d'étude propose plusieurs habitats assez favorables aux chiroptères. Les entités boisées représentent des zones d'intérêt pour l'alimentation et le déplacement des espèces entre leur gîte et leur territoire de chasse. Plusieurs arbres gîtes favorables aux espèces arboricoles y ont par ailleurs été observés, leur conférant un enjeu de conservation modéré à fort. Les milieux ouverts et semi-ouverts (jardins, friches, etc.) représentent quant à eux des habitats de chasse d'assez faible qualité leur conférant ainsi un enjeu de conservation faible à modéré. Quelques bâtiments de l'aire d'étude sont par ailleurs susceptibles d'abriter certaines espèces anthropophiles en gîte

- o **Synthèse des observations – EGIS (avril 2022)**

### Bibliographie communale

Aucune espèce de chiroptères n'est citée dans la bibliographie sur la commune de Vert-le-Petit depuis 2016.

### Observations de terrain

- Recherche de gîtes

L'ensemble des bâtiments ont pu être visités et aucun des sites ne présente des traces de présence de chiroptères. Concernant les gîtes arboricoles, un grand arbre se trouve au nord-ouest de l'aire d'étude, il présente des cavités favorables aux chiroptères.

- Prospection acoustique

Au total 3 espèces ont été recensées sur le site lors des inventaires menés en 2021.

**TABLEAU 15 : LISTE DES ESPÈCES RECENSÉES SUR LE SITE**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitats	Protection nationale	LRN	LRR	Znieff	Enjeux
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	IV	Totale (Art. 2)	NT	NT	X	Assez fort
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	IV	Totale (Art. 2)	LC	LC	X	Assez fort
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	IV	Totale (Art. 2)	LC	DD	X	Assez fort

Légende :

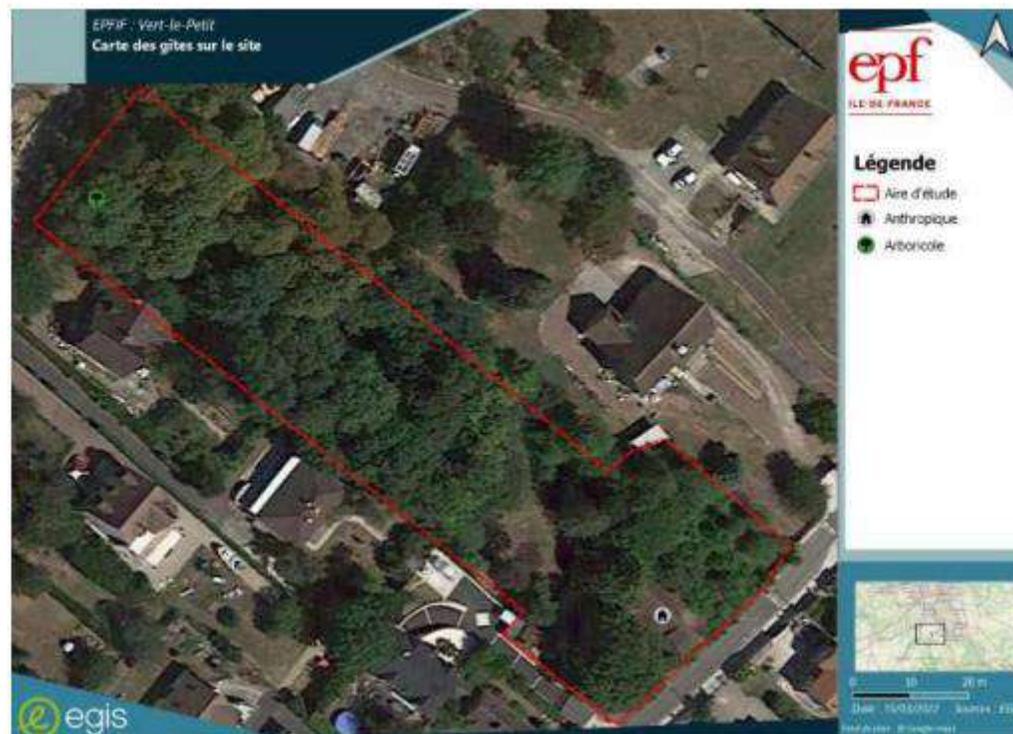
LRN : Liste Rouge Nationale, LRR : Liste Rouge Régionale

LC : préoccupation mineure, NT : Quasi-menacée

**Le site semble être utilisé pour le transit ou la chasse. En effet les bâtiments et le boisement présentent peu de gîte et très peu de contacts ont été enregistrés. Ce faible nombre de contacts traduit une activité chiroptérologique assez faible mais néanmoins présente. Le site présente donc un enjeu modéré pour les chiroptères.**



**Cartographie des gîtes favorables aux chiroptères  
NATURALIA 2020**



**Cartographie des gîtes favorables aux chiroptères – EGIS 2022**

o **Synthèse des observations – DIAGOBAT** (septembre 2024)

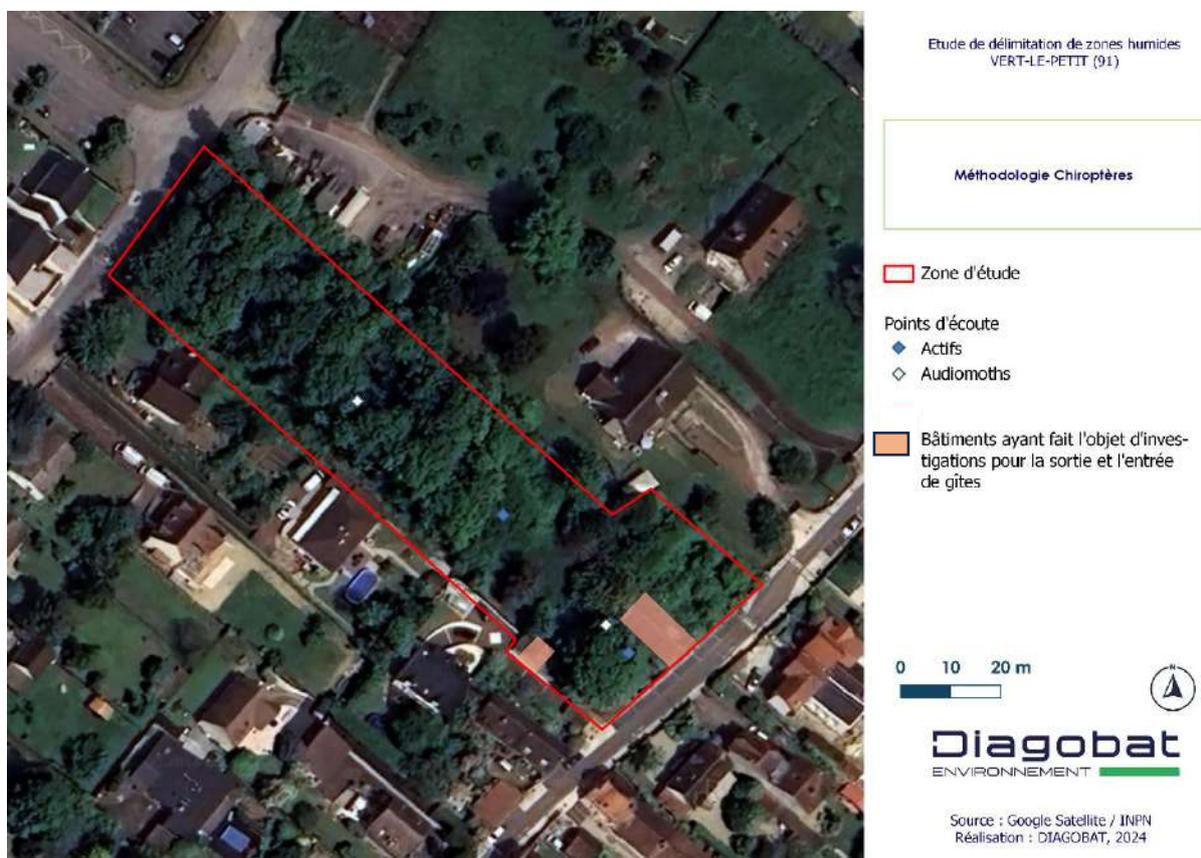
**Méthodologie**

Concernant ce taxon, trois prospections nocturnes ont été réalisées au travers d'écoutes actives avec l'utilisation du détecteur d'ultrasons D240X Petterson et passives avec la pose de deux audimoths. En complément, les prospections diurnes se sont attachées à la recherche de gîtes potentiels (cavités naturelles, bâtiments abandonnés), de traces et d'indices de présence de chauves-souris.

**Observations de terrain**

Concernant la présence des chiroptères, trois prospections nocturnes ont été menées au travers d'écoutes actives avec utilisation du détecteur PETERSSON D240X au travers de deux points d'écoute (durée de 20 minutes) et par la pose de deux enregistreurs passifs (audiomoth).

La carte ci-après reprend les différents points d'écoutes (actifs/ passif) ainsi que le transect réalisé.



L'analyse des enregistrements a mis en évidence la présence de 5 espèces de chauves-souris utilisant le site pour des activités de chasse ou de transit.

Toutefois, l'activité sur la zone d'étude est variable en fonction des prospections nocturnes mais peuvent se résumer comme suit :

### **Enregistrements actifs**

#### **Juin 2024**

**PE 1** : Activités régulières au niveau des milieux ouverts. Chasse de deux espèces notamment autour du Tilleul. Quelques individus en transit actifs

**PE 2** : Activité faible de transit d'une seule espèce ;

#### **Juillet 2024**

**PE 1** : Transits actifs d'au moins deux espèces avec un flux régulier. Observations de transit depuis l'extérieur du site vers le site.

**PE 2** : Activité très faible. Un à deux individus effectuant du transit actif le long de la lisière du boisement.

#### **Août 2024**

Conditions dégradées ne permettant pas la réalisation d'enregistrements actifs. Entrée de gîtes réalisées. Aucune interaction avec le bâti, transit rapide selon un axe nord/ sud de trois individus sur le site.

### **Les prospections ont mis en évidence la présence de plusieurs individus de Pipistrelles communes.**

#### **Enregistrements passifs**

L'analyse des enregistrements a révélé la présence 5 espèces de chauves-souris :

- **Pipistrelle commune**

Il s'agit de l'espèce la plus commune sur le site avec de nombreux contacts sur l'ensemble du site. Plusieurs individus sont captés avec l'émission de plusieurs cris sociaux ainsi que des activités de chasse. La zone de projet est particulièrement favorable avec une pollution lumineuse limitée. La complémentarité de milieux ouverts et semi-ouverts offre un site de chasse favorable.

- **Pipistrelle de Kuhl**

Il s'agit de la seconde espèce la plus contactée mais dont la fréquence est bien plus faible que la Pipistrelle commune. Plusieurs individus sont présents simultanément sur le site avec l'identification de cris sociaux. Plusieurs individus captés sont en chasse sur le site. Il s'agit d'une espèce plus commune en Île-de-France mais qui reste moins présente sur la zone de projet.

- **Noctule commune et Noctule de Leisler**

Pour ces deux espèces à l'écologie proche, plusieurs contacts sont notés principalement en transit. Un nombre limité de contact en chasse est capté sur le site mais l'identification est incertaine et classée en tant que Sérotule. Il s'agit d'espèces plutôt forestières qui chassent en canopée. Le parc boisé présente un intérêt pour ces espèces qui viennent y transiter ponctuellement.

- **Murin à moustaches**

Quelques contacts de *Myotis* sont notés sur le site. L'espèce la plus probable est le Murin à moustaches. Il s'agit d'un individu solitaire avec quelques contacts au cours des deux nuits passives. Il s'agit d'un individu en transit principalement et quelques épisodes de chasse. Son comportement indique que le site est utilisé ponctuellement mais qu'il constitue une zone de chasse secondaire.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitat Faune Flore	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Protection	Déterminant ZNIEFF
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Annexe IV	NT	NT	Oui Article 2	Non
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Annexe IV	LC	LC	Oui Article 2	Non
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Annexe II et Annexe IV	LC	VU	Oui Article 2	Oui
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Annexe II et Annexe IV	VU	VU	Oui Article 2	Oui
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	Annexe II et Annexe IV	LC	VU	Oui Article 2	Oui

Les principales menaces pour ce taxon concernent la pollution lumineuse, le dérangement des individus en phase d'hibernation, la perte d'habitats et de continuités écologiques, les collisions ou encore la réfection d'ouvrages d'art et de bâtiments sans accompagnement écologique. Des prescriptions seront formulées à la fin du rapport pour prendre en compte cet enjeu.

**Les prospections nocturnes ont permis d'identifier la présence de 5 espèces sur le site. Les deux espèces principalement présentes sont la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Kuhl.**

**Deux autres espèces, la Noctule commune et la Noctule de Leisler, sont surtout présentes au niveau du parc boisé et en transit à travers la zone de projet.**

**La dernière espèce est un Murin dont la potentialité la plus forte est le Murin à moustaches avec quelques contacts en en chasse et en transit.**

Concernant la **recherche de gîtes**, des potentialités de gîtes arboricoles et anthropiques sont relevés lors du passage initial. En effet, **plusieurs arbres à cavités** sont identifiés et semblent favorables à l'accueil des chauves-souris. Des mesures particulières seront formulées à la fin du rapport afin de prendre en compte cet enjeu.

Concernant les **entités bâties**, trois dépendances et une maison individuelle sont identifiées. L'investigation de **deux premières dépendances** (cf carte ci-dessous) a permis de conclure à l'absence de potentialités. En effet, ces dernières sont des constructions sommaires présentant des murs lisses, sans aspérités et des couvertures en tôles ou tuiles sans isolation. Ces huisseries manquantes ou présentes laissent également filtrer un flux de lumière qui réduit l'inhospitalité pour ce taxon.

La **dernière dépendance** (cf carte ci-dessous) a été étudiée et présente des potentialités réduites pour l'accueil de ce taxon. La partie base présente les mêmes constats que pour les deux entités précédentes, à savoir murs internes lisses, sans aspérités et lumineux. Tandis que la partie haute présente un espace de vide marqué par la présence d'un œil de bœuf. L'investigation interne de cette entité, témoigne du faible intérêt pour ce taxon. La couverture laisse passer la lumière par endroits et le complexe toitures/ charpentes n'offrent que très peu de possibilités d'accueil. Aucune trace ou indice de présent n'y relevé.

Seule la dégradation extérieur des joints pourrait servir de gîtes ponctuels pour des mâles isolés par exemple.

A noter, que les sorties et entrées de gîtes réalisées n'ont pas permises l'observation d'individus avec cette entité bâtie.

Enfin, la **maison principale** présente une toiture en tuiles en bon état général. Aucune tuile n'est absente et les vitrages sont encore posés. L'intérieur de la maison est hermétique et aucun indice de présence n'est repéré au cours des différentes investigations. Aucune cave n'est présente sous l'édifice et les combles sont aménagées (étage mansardé).

Les potentialités de gîtes se limitent à la toiture mais restent faibles. En effet, les sorties de gîtes et entrées de gîtes n'ont pas relevé d'interactions entre ce taxon et le bâti.

**Le gîtage est jugé nul à faible pour les gîtes anthropiques et modéré pour les gîtes arboricoles.**

**La prospection hivernale permettra de statuer sur le gîtage des chiroptères en hibernation.**



Figure 13 - Etude des gîtes à chauves-souris

### Synthèse générale des observations – Chiroptères

- 5 espèces utilisent le site pour transiter et chasser.
- Le gîtage est jugé nul à faible pour les gîtes anthropiques et modéré pour les gîtes arboricoles.
- La prospection hivernale a révélé l'absence de chauve-souris sur le site durant la période d'hibernation.

### 3.4. Reptiles

o **Synthèse des observations – NATURALIA Environnement (octobre 2020)**

**Bibliographie communale**

Les données pour les reptiles sont issues principalement de la base de données de l'ARB Île-de-France. Elles ont également été complétées par d'autres bases de données naturalistes régionales et nationales (Faune Île-de-France, INPN). Le tableau ci-après présente les espèces de reptiles mentionnées sur la commune de Vert-le-Petit.

**Tableau 10 : espèces de reptiles recensées à proximité de l'aire d'étude**

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statuts	Habitat privilégié
<i>Natrix helvetica</i> (Lacépède, 1789)	Couleuvre helvétique	PN (Art. 2)	Colonise une grande variété de milieux, pourvu qu'il s'y trouve des milieux aquatiques
<i>Natrix maura</i> (Linnaeus, 1758)	Couleuvre vipérine	PN (Art. 3); NT LR-Nat	Tous types de milieux humides
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	PN (Art. 2) ; DHFF IV	Tous types de milieux ensoleillés et secs ou humides (si présence de supports secs)
<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	Orvet fragile	PN (Art. 2) ; DHFF IV	Milieu généralement humides et à végétation herbacée dense

PN (Art. : Article) : Protection nationale / DHFF (IV : Annexe) : Directive Habitat-Faune-Flore / Liste rouge (Nat. : Nationale) : NT = Quasi-menacé.

#### Observations de terrain

Seul le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) a été observé sur l'aire d'étude. Il est très probablement présent sur la plupart des milieux favorables du site, y compris ceux très anthropisés. Ubiquiste et adaptée aux habitats artificiels, l'espèce est observable toute l'année.

Au regard des habitats présents, l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*) est également pressenti sur l'aire d'étude. Cette espèce affectionne particulièrement les végétations denses et ombragées et trouvera des conditions favorables sur l'aire d'étude pour la reproduction et l'hibernation (litière, bois en décomposition, taillis, etc.).

**Tableau 11 : synthèse des espèces de reptiles présentes sur l'aire d'étude**

Espèces	Protection	N2000	ZNIEFF	LRR	LRN	Enjeu intrinsèque	Statut et enjeu local	Effectif observé
Lézard des murailles	PN (Art. 2)	DHFF IV	-	-	LC	Faible	Cycle biologique complet	3 ind.
Orvet fragile	PN (Art. 2)	DHFF IV	-	-	LC	Faible		-

PN (Art. : Article) : Protection nationale / DHFF (IV : Annexe) : Directive Habitat-Faune-Flore / LRR & LRN : Liste Rouge Régionale & Nationale : LC = Préoccupation mineure / ZNIEFF : Déterminant ZNIEFF Île-de-France

**Deux espèces communes à enjeu faible de conservation ont été contactées ou sont pressenties sur le site, le Lézard des murailles et l'Orvet fragile. L'aire d'étude étant fortement anthropisée, les milieux boisés et arbustifs semblent constituer les uniques secteurs d'intérêt pour la reproduction et le repos hivernal de ces deux espèces protégées. Les milieux herbacés ouverts représentent quant à eux des zones intéressantes pour la recherche alimentaire et le transit.**

- o **Synthèse des observations – EGIS (avril 2022)**

### Bibliographie communale

Au total, 3 espèces de Reptiles sont citées dans la bibliographie sur la commune de Vert-le-Petit depuis 2016

**TABLEAU 16 : REPTILES CITÉS DANS LA BIBLIOGRAPHIE**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitats	Protection nationale	LRN	LRR	Znieff	Enjeux
Tortue de Floride	<i>Trachemys scripta</i>	-	EEE	NE	NE	-	Faible
Orvet fragile	<i>Anquis fragilis</i>	-	Totale (Art. 3)	LC	NE	-	Modéré
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	IV	Totale (Art. 2)	LC	NE	-	Assez fort

Légende :

LRN : Liste Rouge Nationale, LRR : Liste Rouge Régionale

LC : préoccupation mineure, NE : Non évalué

### Observations de terrain

**Aucune espèce de reptiles n'a été contactée dans l'aire d'étude ou à proximité au cours de la prospection de terrain réalisée durant l'été 2021.**

Compte-tenu de l'aire d'étude et de son environnement proche, deux d'espèces de reptiles peuvent y être présentes. Les habitats présents permettent au Lézard des murailles d'effectuer tout son cycle biologique ainsi que l'Orvet fragile.

**Les enjeux pour les reptiles sont considérés comme modérés, du fait de la présence potentielle de deux espèces protégées.**

### Synthèse générale des observations - Reptiles

Observation en 2020 de trois individus adultes erratiques. Les milieux peuvent ponctuellement dispenser des conditions d'accueil pour ce taxon. La matrice urbaine alentour et l'enfrichement du site peut réduire l'attractivité.

➔ **Présence ponctuelle d'individus erratiques au sein du boisement et sa lisière. Quelques tas de bois pouvant servir ponctuellement au refuge de ce taxon.**

### 3.5. Amphibiens

o **Synthèse des observations – NATURALIA Environnement (octobre 2020)**

**Bibliographie communale**

Les données pour les amphibiens proviennent principalement de la base de données de l'ARB Île-de-France. Elles ont également été complétées par d'autres bases de données naturalistes régionales (Faune Île-de-France) et nationales (INPN). Le tableau ci-après présente les espèces d'amphibiens mentionnées sur la commune concernée par le projet, à savoir Vert-le-Petit.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statuts	Habitat privilégié en phase aquatique	Habitat privilégié en phase terrestre
<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun	PN (Art. 3)	Tous types de points d'eau	Ubiquiste mais généralement en milieux boisés
<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Triton palmé	PN (Art. 3)	Tous types de points d'eau	Ubiquiste tous types de milieux
<i>Lissotriton vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Triton ponctué	PN (Art. 3) ; NT LR-Nat. ; ZNIEFF	Points d'eau permanents pourvus d'une végétation aquatique importante	Milieux ouverts, forêts, à proximité des points d'eau
<i>Pelophylax kl. esculentus</i> (Linnaeus, 1758)	Grenouille commune	PN (Art. 5) ; NT LR-Nat. ; DHFF	Tous types de milieux aquatiques, même très anthropisés	À proximité des points d'eau
		V		
<i>Pelophylax ridibundus</i> (Pallas, 1771)	Grenouille rieuse	PN (Art. 3) ; DHFF V	Tous type de points d'eau, y compris fortement dégradés	À proximité des points d'eau
<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile	PN (Art. 2)	Dans les points d'eau forestiers et milieu semi-ouvert	Dans les boisements de feuillus
<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Grenouille rousse	PN (Art. 5) ; DHFF V	Points d'eau variés souvent peu profonds et temporaires	Milieux forestiers et frais mais aussi ouverts à haute altitude
<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Triton crêté	PN (Art. 2) ; DHFF II & IV ; NT LR-Nat. ; ZNIEFF	Pièces d'eau stagnantes riches en végétation aquatique	Bocages, milieux ouverts

PN (Art. : Article) : Protection nationale / DHFF (I/IV/V : Annexes) : Directive Habitat-Faune-Flore / Liste rouge (Nat. : Nationale) : NT = Quasi-menacé / ZNIEFF : Déterminant ZNIEFF en Île-de-France.

#### Observations de terrain

Aucun milieu aquatique n'est présent sur l'aire d'étude laissant ainsi présager l'absence de reproduction sur le site. De fait, aucun enjeu n'est attendu concernant les amphibiens en phase aquatique.

L'aire d'étude est majoritairement composée de milieux anthropisés qui constituent des habitats peu attractifs pour les amphibiens en termes de transit et hibernation. Le boisement, les fourrés et le jardin enrichi situés de part et d'autre du site sont cependant favorables à l'estivage et l'hivernage d'une espèce à forte mobilité, le Crapaud commun (*Bufo bufo*). Cette espèce ubiquiste, protégée au niveau national, représente un enjeu faible de conservation.

Espèces	Protection	N2000	ZNIEFF	LRR	LRN	Enjeu intrinsèque	Statut et enjeu local	Effectif observé
Crapaud commun	PN (Art. 3)	-	-	-	LC	Faible	Transit / alimentation / hibernation	-

PN (Art. : Article) : Protection nationale / LRR & LRN : Liste Rouge Régionale & Nationale : LC = Préoccupation mineure / ZNIEFF : Déterminant ZNIEFF Île-de-France

**Aucune espèce n'a été observée sur l'aire d'étude. Cette dernière est par ailleurs dépourvue de points d'eau et constituée de milieux fortement anthropisés, ne laissant ainsi présager aucune utilisation du site par les amphibiens, si ce n'est de manière ponctuelle pour le Crapaud commun. Ainsi les enjeux sur l'aire d'étude, concernant les amphibiens sont faibles et se cantonnent uniquement à la phase terrestre des espèces pressenties.**

- o **Synthèse des observations – EGIS (avril 2022)**

### Bibliographie communale

Au total, 3 espèces d'Amphibiens sont citées dans la bibliographie sur la commune de Vert-le-Petit depuis 2016.

Nom vernaculaire	Nom latin	Directive Habitat	Protection nationale	Liste rouge	
				Nationale	Régionale
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	-	Partielle (Art. 3)	LC	NE
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	IV	Totale (Art. 2)	LC	NE
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	-	-	LC	NE

Légende :

LRN ; Liste Rouge Nationale, LRR : Liste Rouge Régionale

LC : préoccupation mineure, NE : Non évalué

### Bibliographie communale

Aucune espèce d'amphibiens n'a été contactée dans l'aire d'étude ou à proximité au cours de la prospection de terrain réalisée durant l'été 2021.

Aucun habitat de reproduction est présent sur l'aire d'étude rapprochée et la trame urbaine dense limite les possibilités de migration.

**Les enjeux pour les amphibiens sont considérés comme faibles. En effet, l'aire d'étude rapprochée ne présente pas d'habitats attractifs pour les amphibiens.**

### Synthèse générale des observations - Amphibiens

→ **Aucun espèce observée. Aucun milieu de reproduction (zone en eau même temporaire) sur ou à proximité directe du site. Quelques zones refuges ponctuelles (tas de bois).**

### 3.6. Insectes

o **Synthèse des observations – NATURALIA Environnement (octobre 2020)**

**Bibliographie communale**

Les données récoltées sur les bases de données en ligne nationales et régionales (INPN, Faune Ile-de-France, etc.) ainsi que l'analyse des formulaires standards de données des sites ZNIEFF et Natura 2000 ont permis d'établir une liste bibliographique d'espèces d'arthropodes patrimoniaux à l'échelle de commune concernée par le projet d'aménagement.

Groupe taxonomique	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statuts
Coléoptères saproxyliques	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Lucane Cerf-volant	DHFF II
Coléoptères aquatiques	<i>Cybister lateralmarginalis</i> (De Geer, 1774)	Cybister à côtés bordés	ZNIEFF
	<i>Hydrophilus piceus</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Hydrophile	ZNIEFF
Coléoptères autres	<i>Oedemera croceicollis</i> Gyllenhal, 1827		ZNIEFF
Lépidoptères rhopalocères	<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit Mars changeant	ZNIEFF sous conditions
	<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)	Mélitée du Plantain	ZNIEFF
	<i>Nymphalis polychloros</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Tortue	PR
	<i>Pyrgus malvae</i> (Linnaeus, 1758)	Hespérie de la Mauve	ZNIEFF
Odonates	<i>Aeshna affinis</i> Vander Linden, 1820	Aeschne affine	ZNIEFF sous conditions
	<i>Aeshna grandis</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Aeschne	PR (Art. 1) ; NT LR-Reg. ; ZNIEFF sous conditions
	<i>Ceragrion tenellum</i> (Villers, 1789)	Agrion délicat	VU LR-Reg. ; ZNIEFF
	<i>Cordulegaster boltonii</i> (Donovan, 1807)	Cordulégastre annelé	PR (Art. 1) ; NT LR-Reg. ; ZNIEFF
	<i>Gomphus vulgatissimus</i> (Linnaeus, 1758)	Gomphe vulgaire	NT LR-Reg. ; ZNIEFF sous conditions
	<i>Libellula fulva</i> O.F. Müller, 1764	Libellule fauve	ZNIEFF sous conditions
	<i>Onychogomphus forcipatus</i> (Linnaeus, 1758)	Gomphe à forceps	NT LR-Reg. ; ZNIEFF sous conditions
	<i>Sympecma fusca</i> (Vander Linden, 1820)	Leste brun	ZNIEFF sous conditions
Orthoptères	<i>Stethophyma grossum</i> (Linnaeus, 1758)	Criquet ensanglanté	NT LR-Reg. ; ZNIEFF

PR/PN (Art. : Article) : Protection régionale/nationale / DHFF (IVI : Annexes) : Directive Habitat-Faune-Flore / Liste rouge (Nat. / Reg. : Nationale / Régionale) : NT = Quasi-menacée EN = En danger / ZNIEFF : Déterminant ZNIEFF en Île-de-France.

#### Observations de terrain

Espèce	Protection	N2000	ZNIEFF	LRR	LRN	Enjeu intrinsèque	Enjeu local et statut	Effectif observé
Lucane cerf-volant	-	DHFF II	-	-	-	Faible	Ensemble du cycle biologique	-
Petit Mars changeant	-	-	Sous conditions	LC	LC	Faible		-
Grande Tortue	PR (Art. 1)	-	-	LC	LC	Faible		-

PR (Art. : Article) : Protection régionale / N2000 : Natura 2000 / DHFF (II : Annexe) : Directive Habitat-Faune-Flore / ZNIEFF : Déterminant ZNIEFF en Île-de-France / LRR & LRN : Liste Rouge Régionale & Nationale : LC = Préoccupation mineure.

**L'entomofaune présente sur l'aire d'étude est essentiellement commune et ne présente pas d'enjeu particulier. Au vu des habitats, trois espèces d'intérêt à enjeu faible mais non observées sont toutefois pressenties : le Lucane cerf-volant, le Petit Mars changeant et la Grande Tortue. À l'échelle de l'aire d'étude, les formations arbustives et/ou arborées constituent les seuls secteurs d'intérêt pour l'entomofaune.**

- o **Synthèse des observations – EGIS (avril 2022)**

### Bibliographie communale

Au total, 11 espèces de Lépidoptères (Rhopalocères), 16 espèces d'Odonates et 5 espèces d'Orthoptères sont citées dans la bibliographie sur la commune de Vert-le-Petit depuis 2016. Parmi celles-ci, le tableau suivant présente les espèces patrimoniales.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitats	Protection nationale	Protection régionale	LRN	LRR	Znieff	Enjeux	Groupe
Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>	-		x	LC	LC		Modéré	Lépidoptère
Mélictée du Plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	-		x	LC	LC		Modéré	Lépidoptère
Aeschne affine	<i>Aeshna affinis</i>	-			LC	LC	X	Modéré	Odonate
Leste brun	<i>Sympecma fusca</i>	-			LC	LC	X	Modéré	Odonate
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	-			LC	LC	X	Modéré	Odonate

Légende :

LRN ; Liste Rouge Nationale, LRR : Liste Rouge Régionale

LC : préoccupation mineure,

### Observations de terrain

Les inventaires menés ont permis le recensement de cinq espèces de lépidoptères dans l'aire d'étude ainsi qu'une espèce d'odonate, une espèce de coléoptère saproxylique et trois espèces d'orthoptères.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitats	Protection nationale	Protection régionale	LRN	LRR	Znieff	Enjeux	Groupe
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	II	-	-	NE	NE		Fort	Coléoptère
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	-			LC	LC		Faible	Lépidoptère
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	-			LC	LC		Faible	Lépidoptère
Piéride de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	-			LC	LC		Faible	Lépidoptère
Piéride du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	-			LC	LC		Faible	Lépidoptère
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	-			LC	LC	-	Faible	Lépidoptère
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>	-			LC	LC		Faible	Odonate
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>	-			NE	LC		Faible	Orthoptère
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	-			NE	LC		Faible	Orthoptère
Phanéroptère commun	<i>Phaneroptera falcata</i>	-			NE	LC		Faible	Orthoptère

Légende :

LRN ; Liste Rouge Nationale, LRR : Liste Rouge Régionale

LC : préoccupation mineure, NE : Non évalué

**Au vu des différents habitats du site très peu d'espèces peuvent potentiellement être présentes.**

**Compte-tenu de l'absence d'espèce à enjeu le site présente un enjeu faible pour les insectes. Hormis pour les coléoptères saproxyliques, en effet le site présente des zones de bois mort propice. Le site présente donc un enjeu fort pour les coléoptères.**



Figure 14 - Localisation des insectes et arthropodes (EGIS – 2022)

### Synthèse générale des observations - Insectes

L'anthropisation de la zone d'étude limite l'accueil d'un cortège diversifié. Cependant, la zone d'étude offre des conditions intéressantes pour l'accomplissement du cycle complet d'une espèce de coléoptères saproxyliques. En effet, le parc boisé présente de nombreuses zones de bois mort intéressantes pour cette espèce. Le site présente donc un enjeu fort pour les coléoptères.

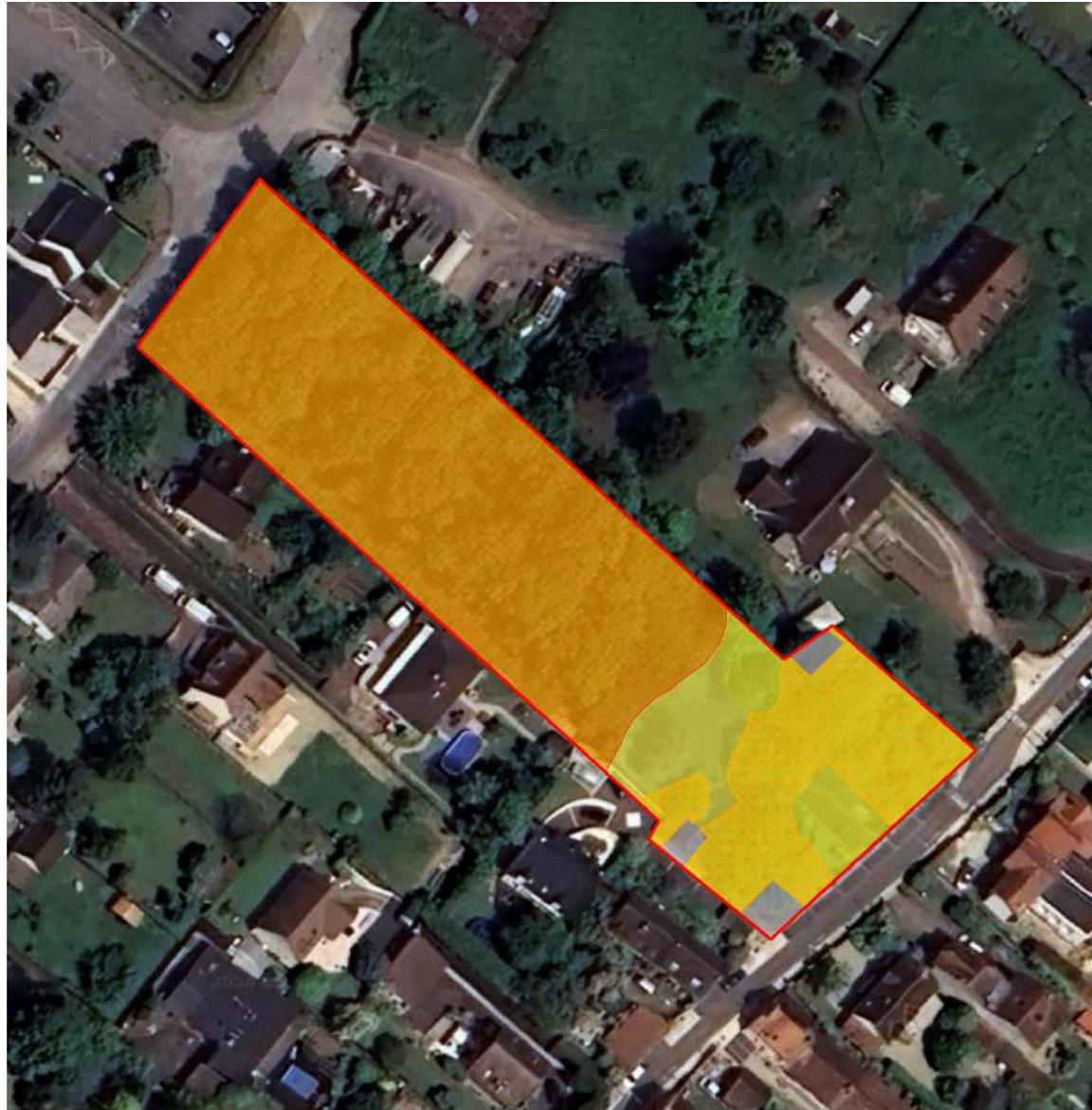
→ **Présence d'une espèce de coléoptère saproxylique classée N2000 (Lucane cerf-volant).**

## V. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Les enjeux écologiques de la zone d'étude concernent les éléments suivants :

Taxon et autres		Conclusion du diagnostic	Enjeu écologique
Zonages d'inventaires / protection		<b>Aucun zonage</b> n'est présent sur la zone du projet. Cependant, l'environnement proche du site se caractérise par <b>une forte concentration de zonages naturels interconnectés aux milieux humides</b> , avec notamment l'influence de l'Essonne.	Faible
Habitats		L'aire d'étude se compose majoritairement <b>d'habitats anthropisés et fortement modifiés</b> représentant des enjeux faibles à négligeables. Cependant, bien qu'ils soient pour la plupart dégradés et pollués, ils jouent un <b>rôle fonctionnel primordial pour la faune à l'échelle locale</b>	Faible
Zones Humides		Absence de zones humides sur les deux critères (pédologique et floristique)	Nul
Flore	Espèces remarquables	<b>Aucune espèce protégée ou menacée observée.</b>	Faible
	Espèces Exotiques Envahissantes	Présence de <b>cinq espèces exotiques envahissantes dont deux présentent un caractère envahissant</b> en cas de perturbation sur la zone d'étude. Une gestion spécifique de ces dernières devra être menée pour limiter leurs propagations.	Faible
Avifaune		Au vu du contexte urbain, le boisement offre un refuge intéressant pour l'avifaune des milieux boisés et semi ouverts. Au vu des espèces présentes et des espèces potentielles, une grande partie de l'aire d'étude possède un enjeu assez fort pour l'avifaune.	Faible à Fort
Reptiles		Les différents inventaires ont permis l'observation de trois individus de Lézard des murailles en 2020. Aucune observation au cours des prospections estivales de 2021 et 2024. Le boisement est favorable à la présence de l'Orvet fragile. Présence de zones refuges (tas de bois et murs de pierres).	Faible à Modéré
Amphibiens		<b>Aucune espèce observée.</b> Aucun milieu de reproduction (zone en eau même temporaire) sur ou à proximité directe du site. Quelques zones refuges ponctuelles (tas de bois).	Faible
Arthropodes		Attractivité pour un cortège d'espèces communes. Présence d'une espèce de coléoptère saproxylique classée N2000 (Lucane cerf-volant).	Faible à Fort
Mammifères terrestres		Deux mammifères terrestres observés. Présence éventuelle en transit/alimentation pour l'Écureuil roux et en alimentation/ gîtes (tas de bois), notamment le Hérisson d'Europe.	Modéré
Chiroptères		Activité de chasse et transit. Présence d'arbres à cavités. Gîte d'estivage non fondé sur le bâtiment principal. Les enregistrements des nuits sont en cours d'analyse.	Modéré

Les cartographies ci-après sont réalisées à l'échelle du tracé de la voie verte en prenant en compte une zone tampon de 10 mètres de chaque côté du tracé.



Etude de délimitation de zones humides  
VERT-LE-PETIT (91)

Conclusion

-  Zone d'étude
-  Enjeu très faible
-  Enjeu faible
-  Enjeu faible à modéré
-  Enjeu modéré à fort

0 10 20 m



Diagobat  
ENVIRONNEMENT

Source : Google Satellite / INPN  
Réalisation : DIAGOBAT, 2024

Figure 15 - Synthèse des sensibilités écologiques de la zone d'étude

## VI. ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET SUR LA BIODIVERSITE

### 1. Présentation de la méthodologie

Cette partie s'attache à définir les impacts de l'opération qui peuvent être de deux types. En effet, il peut s'agir :

- D'**impacts directs**, ils se traduisent par des conséquences immédiates du projet et se définissent par une interaction directe avec une activité, un usage, un habitat naturel, une espèce végétale ou animale dont les conséquences peuvent être négatives ou positives.
- D'**impacts indirects**, ils résultent d'une relation de cause à effet ayant à l'origine un effet direct, pouvant apparaître dans un délai plus ou moins long et se définissent comme les conséquences secondaires liées aux impacts directs du projet et peuvent de même être négatifs ou positifs.

Qu'ils soient directs ou indirects, des impacts peuvent intervenir successivement ou en parallèle et se révéler soit **immédiatement, à court, à moyen ou long terme, sur une étendue spatiale plus ou moins importante**.

A cela s'ajoute le fait qu'un impact peut se révéler temporaire ou permanent :

- **l'impact est temporaire** lorsque ses effets ne se font ressentir que durant une période donnée (la phase chantier par exemple) ;
- **l'impact est pérenne** dès lors qu'il persiste dans le temps (par exemple en phase d'exploitation).

La durée d'expression d'un impact n'est en rien liée à son intensité : des impacts temporaires peuvent être tout aussi importants que des impacts pérennes.

L'intensité d'un impact (**forte, modérée, faible, négligeable, nulle**) est appréciée selon les conséquences engendrées sur :

- la modification de la qualité de l'environnement physique initial ;
- la perturbation des zones à valeur naturelle, culturelle ou socio-économique ;
- la perturbation de la biodiversité ;
- la perturbation/ incommodité pour les populations/ présence humaine.

L'analyse des effets d'un projet consiste donc à déterminer l'importance de l'impact probable au travers de critères pertinents (étendue, temporalité ou intensité).

### a) Les impacts globaux prévisibles d'un projet

La réalisation d'une opération sur les parcelles du projet induit plusieurs impacts sur les entités biologiques. Les impacts prévisibles du projet en phase travaux n'auront cours, en général, que durant les opérations de chantier, et sont souvent considérés comme temporaires. Certains peuvent néanmoins entraîner des conséquences à long terme et induisent donc des impacts permanents. Les impacts prévisibles du projet en phase d'exploitation seront permanents.

Les impacts globaux peuvent se résumer au travers de quatre catégories :

- **Perte d'habitats :**

Les travaux de démolition, de défrichage et de terrassement notamment, induisent une perte directe et temporaire d'habitats du site qui sont utilisés par la faune. Certaines espèces se réfugieront au sein des espaces similaires adjacents le temps des travaux, tandis que d'autres vont rester sur le site et risquer d'être détruites par les engins.

- **Rupture de continuités écologiques :**

Les différentes opérations ainsi que la circulation au sein de l'emprise chantier pourront fragmenter les habitats et entraîner des discontinuités pour le déplacement de la Faune. Ces perturbations pourront être temporaires le temps de la phase chantier mais pourront s'avérer permanente en cas de destruction d'habitats permettant la connexion et le déplacement de la Faune.

- **Mortalité d'individus :**

En phase travaux, les espèces floristiques et faunistiques risquent d'être directement détruites par la nature des travaux réalisés (terrassement, défrichage...) ainsi que le passage d'engins (plantes écrasées, destruction de nids, animaux écrasés...).

- **Dérangements et dégradation :**

Les nuisances sonores et la fréquentation continu du site pendant plusieurs mois peuvent être préjudiciables à la Faune, notamment les espèces les plus sensibles au dérangement. Ces perturbations temporaires peuvent être importantes et entraîner l'échec de la reproduction (absence de reproduction, abandon de nichées...), des périodes de stress et hausse de la vulnérabilité à la prédation ou encore un abandon temporaire ou définitif de la zone.

**La réalisation de l'opération est susceptible d'entraîner des impacts parmi l'ensemble des catégories pré cités. Ci-après la synthèse reprend l'ensemble des effets pressentis de l'opération sur les entités biologiques.**

**b) Présentation succincte du projet**

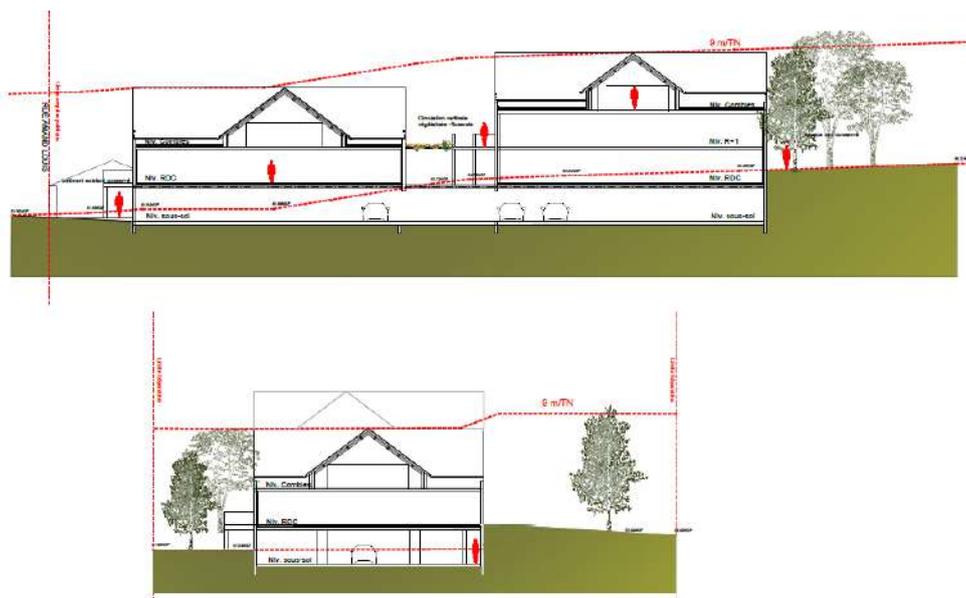
ESSIA souhaite développer une opération immobilière visant à régénérer un foncier d'environ 4 700 m<sup>2</sup> accueillant une maison particulière en R+1 et ses dépendances (garage, local jardin..) au sein de parcelles présentant des aménagements paysagers anthropiques.

L'opération prévoit la création d'environ de deux bâtiments collectifs au droit de l'ancienne maison et de son jardin environnant. Un parking souterrain est prévu sous les bâtiments avec un accès s'effectuant rue Amand Louis. Environ 15 logements sont projetés. Quelques aménagements paysagers seront projetés autour des bâtiments.



Maître d'Ouvrage:  TERRALIA GROUPE BETHA	PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS 59 rue AMAND LOUIS 91710 VERT LE PETIT	PHOTO AERIEUNE	Echelle : 1/500  21 02 2024
--	---	-------------------	-----------------------------------

**Figure 16 - Plan masse de l'opération (septembre 2024)**



**Figure 17 - Coupes de l'opération**

### **c) Synthèse des effets pressentis de l'opération sur les entités biologiques**

Les effets pressentis du projet sur les entités biologiques sont multiples et de nature différente. Le projet risque d'occasionner :

- **Une destruction ou altération locale des habitats présents :**

La mise en œuvre de l'opération pourrait amener une suppression ou dégradation de tout ou partie des habitats présents sur la zone d'étude.

- **Une dispersion d'espèces exotiques envahissantes :**

Plusieurs foyers d'exotiques envahissantes sont présents sur la zone d'étude. La réalisation de terrassement ou la réalisation d'une gestion approximative de ces espèces pourraient entraîner la dispersion d'EEE sur ou en dehors de la zone d'étude.

- **Un dérangement local de la Faune en phase travaux :**

Les diverses nuisances générées par le projet risquent de déranger la Faune locale. L'étude du fonctionnement écologique du site fait ressortir l'importance de conservation du boisement, des zones refuges (tas de bois, arbres morts..) ou encore la présence d'arbres à cavités. Une mauvaise conception ou implantation des infrastructures, la temporalité des travaux ou encore les périodes d'intervention pour les travaux de terrassement/ coupes ou tailles d'arbres/ démolition du bâti peuvent significativement perturber la Faune.

- **Une destruction d'individus :**

L'utilisation du site pour le transit et le refuge de plusieurs espèces animales doit être pris en compte. Les zones refuges dispensent des conditions attractives pour la Faune. Une gestion anarchique des engins, du stockage matériel ou encore l'absence de mise en défens est susceptible d'entraîner des collisions et destruction d'individus.

**d) Evaluation des effets de l'opération sur les entités biologiques**

Pour rappel, l'expertise écologique a révélé des enjeux écologiques pour les espèces exotiques envahissantes (EEE), la nidification de plusieurs espèces inféodées aux cortèges des milieux arborés et arbustifs, les mammifères terrestres et les chiroptères ainsi que pour l'accomplissement du cycle complet de vie du Lucane cerf-volant. A noter, la zone de projet et son périmètre étendu n'interceptent aucun zonage de protection ou de sensibilité. Aussi, les axes de corridors écologiques présents à proximité ne seront pas impactés par les travaux.

Ci-après le tableau de synthèse des impacts sur la biodiversité et les mesures associées.

Entités biologiques	Impacts	Positif/Neutre/Négatif			Direct/Indirect		Mesures associées	Temporalité			Impact résiduel
		P+	Ne	N-	D	I		C	T	E	
<b>Zonages bibliographiques</b>	La mise œuvre du projet peut perturber voire rompre les continuités écologiques vers et depuis la zone d'étude.			<b>X</b>	<b>X</b>		<b>ME01 :</b>  Conservation au maximum du boisement et plus largement d'un maximum d'habitats et d'éléments supports de biodiversité (fourrés, arbres et arbustes). La construction est concentrée sur une partie limitée de la parcelle.	<b>X</b>			<b>Nul</b>
				<b>X</b>	<b>X</b>		<b>ME02 :</b>  Développer la trame verte et bleue en diversifiant les habitats présents sur le site.	<b>X</b>			<b>Négligeable</b>

P+ = Positif ; Ne = Neutre ; N- = Négatif / D = Direct ; I = Indirect / C = Conception ; T = Travaux ; E = Exploitation

Entités biologiques	Impacts	Positif/Neutre/Négatif			Direct/Indirect		Mesures associées	Temporalité			Impact résiduel
		P+	Ne	N-	D	I		C	T	E	
Habitats 1/2	<p>Bien que <b>fortement artificialisés, les habitats de la zone d'étude sont supports de biodiversité.</b></p> <p>L'opération peut dégrader ou supprimer ces derniers en chantier ou en exploitation.</p>			X	X		<p><b>ME01 :</b></p> <p>Conservation au maximum du boisement et plus largement d'un maximum d'habitats et d'éléments supports de biodiversité (fourrés, arbres et arbustes). La construction est concentrée sur une partie limitée de la parcelle.</p>	X			Nul
				X	X		<p><b>ME03 :</b></p> <p>Mise en défens du boisement avec pose d'un balisage physique au préalable de toute opération chantier (barrières HERAS doublées par une bâche imperméable à la Faune). La mise en œuvre de ce dispositif doit être validée par l'écologue en charge du suivi de chantier.</p>		X		Négligeable
				X	X		<p><b>ME04 :</b></p> <p>Le maître d'ouvrage s'engage à prévoir une gestion sans aucun produit phytosanitaire en phase exploitation.</p>			X	Nul
				X	X		<p><b>MR07 :</b></p> <p>La gestion des espaces végétalisés de la zone de projet devra permettre l'installation de la faune, en toute saison. Il s'agira de réaliser une gestion écologique douce (pâturage extensif, fauchage, zone refuge, taille des arbres et arbustes hors période de sensibilité de l'avifaune...).</p>			X	Négligeable

P+ = Positif ; Ne = Neutre ; N- = Négatif / D = Direct ; I = Indirect / C = Conception ; T = Travaux ; E = Exploitation

Entités biologiques	Impacts	Positif/Neutre/Négatif			Direct/Indirect		Mesures associées	Temporalité			Impact résiduel
		P+	Ne	N-	D	I		C	T	E	
Habitats 2/2	<p>Bien que <b>fortement artificialisés, les habitats de la zone d'étude sont supports de biodiversité.</b></p> <p>L'opération peut dégrader ou supprimer ces derniers en chantier ou en exploitation.</p>			X		X	<p><b>MRO1 :</b></p> <p>Réduire les nuisances à proximité du boisement (stockage des matériaux, passages d'engins ou encore l'implantation de la base vie sur la partie avant du terrain artificialisé)</p>		X		Négligeable

P+ = Positif ; Ne = Neutre ; N- = Négatif / D = Direct ; I = Indirect / C = Conception ; T = Travaux ; E = Exploitation

Entités biologiques	Impacts	Positif/Neutre/Négatif			Direct/Indirect		Mesures associées	Temporalité			Impact résiduel
		P+	Ne	N-	D	I		C	T	E	
Flore 1/2	De nombreux sujets arborés sont présents sur le périmètre du projet.			X	X		<p><b>ME01 :</b></p> <p>Conservation au maximum du boisement et plus largement d'un maximum d'habitats et d'éléments supports de biodiversité (fourrés, arbres et arbustes). La construction est concentrée sur une partie limitée de la parcelle.</p>	X			Nul
	Les travaux pourraient engendrer la <b>suppression d'individus ou l'altération de ces derniers.</b>			X	X		<p><b>ME03 :</b></p> <p>Mise en défens du boisement avec pose d'un balisage physique au préalable de toute opération chantier (barrières HERAS doublées par une bâche imperméable à la Faune). La mise en œuvre de ce dispositif doit être validée par l'écologue en charge du suivi de chantier.</p>		X		Négligeable
					X	X		<p><b>MR05 :</b></p> <p>Le démarrage des travaux sur la zone de projet sera réalisé en dehors de la période de sensibilité de l'avifaune, de l'entomofaune et de la mammalofaune.</p>		X	

P+ = Positif ; Ne = Neutre ; N- = Négatif / D = Direct ; I = Indirect / C = Conception ; T = Travaux ; E = Exploitation

Entités biologiques	Impacts	Positif/Neutre/Négatif			Direct/Indirect		Mesures associées	Temporalité			Impact résiduel
		P+	Ne	N-	D	I		C	T	E	
Flore 2/2	<p><b>Cinq espèces exotiques envahissantes</b> sont recensées sur ou à proximité du site.</p> <p>L'opération pourrait <b>dispenser ces dernières sur ou en dehors du site.</b></p>			X	X		<p><b>MR02 :</b></p> <p>Une attention particulière sera portée sur la provenance des engins de chantier et leur propreté. Une fois le chantier débuté, une sensibilité et un suivi de la problématique des espèces exotiques envahissantes sera effectuée par un écologue ou une entreprise spécialisée. Un balisage des foyers d'espèces exotiques envahissantes devra être fourni aux équipes de chantier.</p>		X		Négligeable
	<p>La mise en œuvre d'aménagement paysager pourrait <b>introduire des Espèces Exotiques Envahissantes.</b></p>			X	X		<p><b>MA01 :</b></p> <p>La palette végétale sélectionnée pour le projet devra comprendre au moins 50% d'espèces indigènes et de préférence provenant de pépinières locales. La palette végétale sera validée par un écologue.</p>			X	Négligeable

P+ = Positif ; Ne = Neutre ; N- = Négatif / D = Direct ; I = Indirect / C = Conception ; T = Travaux ; E = Exploitation

Entités biologiques	Impacts	Positif/Neutre/Négatif			Direct/Indirect		Mesures associées	Temporalité			Impact résiduel
		P+	Ne	N-	D	I		C	T	E	
Faune 1/3	<p>La zone d'étude entretient des relations avec plusieurs taxons.</p> <p><b>L'opération peut déranger la Faune locale, détruire des individus ou encore entraîner la perte d'habitats</b> ces derniers en chantier ou en exploitation.</p>			X	X		<p><b>ME01 :</b></p> <p>Conservation au maximum du boisement et plus largement d'un maximum d'habitats et d'éléments supports de biodiversité (fourrés, arbres et arbustes). La construction est concentrée sur une partie limitée de la parcelle.</p>		X		Nul
				X	X		<p><b>ME03 :</b></p> <p>Mise en défens du boisement avec pose d'un balisage physique au préalable de toute opération chantier (barrières HERAS doublées par une bâche imperméable à la Faune). La mise en œuvre de ce dispositif doit être validée par l'écologue en charge du suivi de chantier.</p>		X		Négligeable
				X	X		<p><b>MR05 :</b></p> <p>Le démarrage des travaux sur la zone de projet sera réalisé en dehors de la période de sensibilité de l'avifaune, de l'entomofaune et de la mammalofaune.</p>		X		Négligeable
				X	X		<p><b>MR08 :</b></p> <p>Dans le cadre du projet, des nichoirs, des gîtes et autres refuges (dont hibernaculum) seront installés dans les espaces verts ou sur le bâti.</p>			X	Négligeable

P+ = Positif ; Ne = Neutre ; N- = Négatif / D = Direct ; I = Indirect / C = Conception ; T = Travaux ; E = Exploitation

Entités biologiques	Impacts	Positif/Neutre/Négatif			Direct/Indirect		Mesures associées	Temporalité			Impact résiduel
		P+	Ne	N-	D	I		C	T	E	
Faune 2/3	Plusieurs zones refuges pour la Faune sont repérées au cours des différentes études.  Les arbres à cavités et les zones de bois mort sont attractifs pour des taxons sensibles.			X	X		<b>MR03 :</b>  Avant l'intervention sur le bâti accueillant potentiellement le gîte des chiroptères, un comblement des éventuels accès visibles hors période de sensibilité sera effectué, en présence de l'écologue. Cette mesure permettra de s'assurer de l'absence d'espèces protégées lors des travaux sur leurs zones d'accueil potentielles. Aussi, les plus grands tas de bois, potentiellement favorables au Hérisson d'Europe seront déconstruits progressivement en présence d'un écologue au printemps.		X		Nul
	Aussi, les <b>entités bâties</b> sont <b>faiblement favorables à l'accueil de la Faune.</b>		X			X		<b>MR04 :</b>  Différents dispositifs de limitation de la pollution lumineuse seront mis en place sur le chantier (orientation vers le bas, intensité faible, température de couleur faible, durée réduite, utilisation de détecteurs de mouvements). Aussi, en cas de coupes d'arbres à cavités, il conviendra de procéder à une coupe douce avec conservation 48h au sol de la grume avant débitage et évacuation.		X	

P+ = Positif ; Ne = Neutre ; N- = Négatif / D = Direct ; I = Indirect / C = Conception ; T = Travaux ; E = Exploitation

Entités biologiques	Impacts	Positif/Neutre/Négatif			Direct/Indirect		Mesures associées	Temporalité			Impact résiduel
		P+	Ne	N-	D	I		C	T	E	
Faune 3/3	Plusieurs zones refuges pour la Faune sont repérées au cours des différentes études.			X	X		<b>MR05 :</b>  Le démarrage des travaux sur la zone de projet sera réalisé en dehors de la période de sensibilité de l'avifaune, de l'entomofaune et de la mammalofaune.		X		Négligeable
	Les arbres à cavités et les zones de bois mort sont attractifs pour des taxons sensibles.  Aussi, les <b>entités bâties</b> sont <b>faiblement favorables à l'accueil de la Faune.</b>			X	X	X	<b>MR06 :</b>  Différents dispositifs de limitation de la pollution lumineuse seront mis en place sur le projet en exploitation. Aucun éclairage ne devra être présent au sein des espaces végétalisés ou dirigé vers ces espaces en particulier le parc boisé préservé. L'utilisation de détecteurs de mouvements pour éclairer les accès sera privilégiée.			X	Négligeable

P+ = Positif ; Ne = Neutre ; N- = Négatif / D = Direct ; I = Indirect / C = Conception ; T = Travaux ; E = Exploitation

Ces mesures doivent être complétées par des **mesures de suivi en chantier et exploitation**. Plusieurs passages en phase chantier et à partir de la livraison permettront de veiller au respect et à la bonne mise en œuvre des mesures écologiques.

## VII. SYNTHÈSE DES MESURES ÉCOLOGIQUES

Synthèse des mesures écologiques suivant la séquence "ERC" par phases du projet avec les intitulés du guide THEMA		
Conception	ME01	Évitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeu et/ou de leurs habitats
	ME02	Redéfinition des caractéristiques du projet
Chantier	ME03	Balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables
	MR01	Limitation / adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier
	MR02	Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)
	MR03	Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation
	MR04	Dispositif de limitation des nuisances envers la faune
	MR05	Adaptation de la période des travaux sur l'année
	MS01	Suivi des mesures écologiques de chantier par un écologue
Exploitation	ME04	Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu
	MR06	Dispositif de limitation des nuisances envers la faune
	MR07	Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet
	MR08	Installation d'abris ou de gîtes artificiels pour la faune au droit du projet ou à proximité
	MA01	Aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans les emprises et hors emprises
	MS02	Suivi des mesures écologiques en phase exploitation par un écologue

## VIII. FICHES MESURES

### 1. Mesures en phase conception

Deux mesures d'évitement sont prises lors de la phase conception pour pallier les impacts identifiés au cours de l'expertise écologique :

#### **ME01 : Évitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeu et/ou de leurs habitats**

##### **Description:**

Conservation au maximum du boisement et plus largement d'un maximum d'habitats et d'éléments supports de biodiversité (fourrés, arbres et arbustes). La construction est concentrée sur une partie limitée de la parcelle.

##### **Code CEREMA:**

E1.1a

##### **Taxons visés:**

Habitats, Faune, Flore



## ME02 : Redéfinition des caractéristiques du projet

### Description:

Développer la trame verte et bleue en diversifiant les habitats présents sur le site.



### Code CEREMA:

E1.1c

### Taxons visés:

Habitats, Faune, Flore

## 2. Mesures en phase chantier

Au total, une mesure d'évitement et cinq mesures de réduction sont prises lors de la phase chantier :

**ME03 : Balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables**

### Description:

Mise en défens du boisement avec pose d'un balisage physique au préalable de toute opération chantier (barrières HERAS doublées par une bâche imperméable à la Faune). La mise en œuvre de ce dispositif doit être validée par l'écologue en charge du suivi de chantier.



### Code CEREMA:

E2.1a

### Taxons visés:

Habitats, Faune, Flore



Expertise écologique  
VERT-LE-PETIT (91)



 Zone d'étude  
 Balisage préventif

0 10 20 m



**Diagobat**  
ENVIRONNEMENT

Source : Google Satellite / INPN  
Réalisation : DIAGOBAT, 2024

**MR01 : Limitation / adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier**

**Description:**

Réduire les nuisances à proximité du boisement (stockage des matériaux, passages d'engins ou encore l'implantation de la base vie sur la partie avant du terrain artificialisé)

**Code CEREMA:**

R1.1a

**Taxons visés:**

Flore, Faune



Expertise écologique  
VERT-LE-PETIT (91)

MR01 - Limitation/Adaptation des  
emprises travaux

-  Zone d'étude
-  Zone préférentielle pour  
l'implantation de la base vie,  
stockage matériel et engins

0 10 20 m



**Diagobat**  
ENVIRONNEMENT

Source : Google Satellite / INPN  
Réalisation : DIAGOBAT, 2024

**MR02 : Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)**

**Description:**

Une attention particulière sera portée sur la provenance des engins de chantier et leur propreté. Une fois le chantier débuté, une sensibilité et un suivi de la problématique des espèces exotiques envahissantes sera effectuée par un écologue ou une entreprise spécialisée. Un balisage des foyers d'espèces exotiques envahissantes devra être fourni aux équipes de chantier.

Les deux espèces végétales exotiques envahissantes les plus susceptibles d'être observées lors du chantier sont illustrées ci-contre.



Buddléia de David  
(*Buddleja davidii*)



Laurier-cerise  
(*Prunus laurocerasus*)

**Code CEREMA:**

R2.1f

**Taxons visés:**

Flore, Habitats

### **MR03 : Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation**

#### **Description:**

Avant l'intervention sur le bâti accueillant potentiellement le gîte des chiroptères, un comblement des éventuels accès visibles hors période de sensibilité sera effectué, en présence de l'écologue. Cette mesure permettra de s'assurer de l'absence d'espèces protégées lors des travaux sur leurs zones d'accueil potentielles.

Aussi, les plus grands tas de bois, potentiellement favorables au Hérisson d'Europe hors parc boisé préservé seront déconstruits progressivement en présence d'un écologue au printemps.



#### **Code CEREMA:**

R2.1i

#### **Taxons visés:**

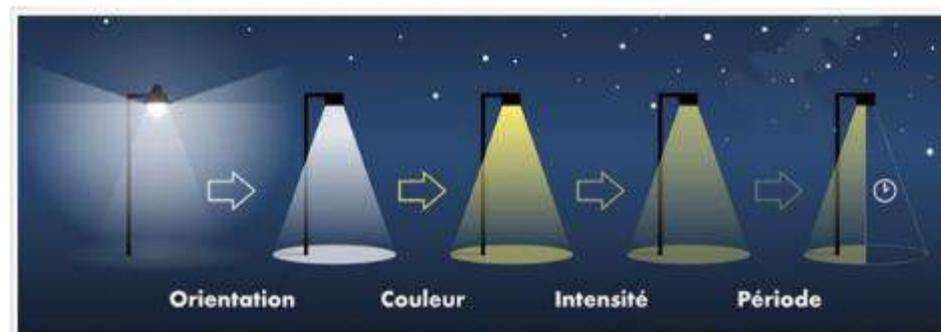
Avifaune, Chiroptères, Mammifères terrestres

## MR04 : Dispositif de limitation des nuisances envers la faune

### Description:

Différents dispositifs de limitation de la pollution lumineuse seront mis en place sur le chantier (orientation vers le bas, intensité faible, température de couleur faible, durée réduite, utilisation de détecteurs de mouvements).

Aussi, en cas de coupe d'arbres à cavités, il conviendra de procéder à une coupe douce avec conservation 48h au sol de la grume avant débitage et évacuation.



### Code CEREMA:

R2.1k

### Taxons visés:

Faune



Méthode d'abattage doux des arbres creux et à cavités

**MR05 : Adaptation de la période des travaux sur l'année**

**Description:**

Le démarrage des travaux sur la zone de projet sera réalisé en dehors de la période de sensibilité de l'avifaune, de l'entomofaune et de la mammalofaune.

La période à privilégier pour le démarrage des travaux s'étale de mi-Août à mi-Novembre.

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Démarrage de l'intervention				Période sensible de l'avifaune, de l'entomofaune et des chiroptères en estivage								

**Code CEREMA:**

R3.1a

**Taxons visés:**

Faune

### **3. Mesures en phase exploitation**

**ME06 : Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu**

**Description:**

Le maître d'ouvrage s'engage à prévoir une gestion sans aucun produit phytosanitaire en phase exploitation dans le but de conserver la qualité de la biodiversité actuelle.



**Code CEREMA:**

E3.2a

**Taxons visés:**

Habitats, Flore, Faune

**MR06 : Dispositif de limitation des nuisances envers la faune**

**Description:**

Différents dispositifs de limitation de la pollution lumineuse seront mis en place sur le projet en exploitation. Aucun éclairage ne devra être présent au sein des espaces végétalisés ou dirigé vers ces espaces en particulier le parc boisé préservé. L'utilisation de détecteurs de mouvements pour éclairer les accès sera privilégiée.



**Code CEREMA:**

R2.2c

**Taxons visés:**

Faune

## MR07 : Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet

### Description:

La gestion des espaces végétalisés de la zone de projet devra permettre l'installation de la faune, en toute saison. Il s'agira de réaliser une gestion écologique douce (pâturage extensif, fauchage, zone refuge, taille des arbres et arbustes hors période de sensibilité de l'avifaune...).



### Code CEREMA:

R2.2o

### Taxons visés:

Habitats, Flore, Faune



**MR08 : Installation d'abris ou de gîtes artificiels pour la faune au droit du projet ou à proximité**

**Description:**

Dans le cadre du projet, des nichoirs, des gîtes et autres refuges (dont hibernaculum) seront installés dans les espaces verts ou sur le bâti.

Une attention devra être portée sur la fixation, l'orientation et l'entretien de ces nichoirs et refuges pour leur pleine fonctionnalité.

Hibernaculum : plans en coupe et principes d'implantation



**Code CEREMA:**

R2.2I

**Taxons visés:**

Faune

En complément des mesures d'évitement et de réduction mises en place, une mesure d'accompagnement est prévue en phase exploitation, afin de renforcer l'effet des mesures de la séquence ERc et d'assurer un suivi des populations d'espèces remarquables sur le site.

**MA01 : Aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans les emprises et hors emprises**

**Description:**

La palette végétale sélectionnée pour le projet devra comprendre au moins 50% d'espèces indigènes et de préférence provenant de pépinières locales. La palette végétale sera validée par un écologue.



Marque Végétal Local



Haie champêtre, aménagement écopaysager de qualité

**Code CEREMA:**

A7

**Taxons visés:**

Habitats, Faune

#### 4. Mesures de suivi

##### **MS01 : Suivi des mesures écologiques en phase chantier par un écologue**

###### **Description:**

Suivi de l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction et de compensation de la phase chantier pendant toute la durée du chantier (passages à définir selon le lancement des opérations).

L'écologue réalisera également un suivi écologique concernant la faune et la flore du site durant les travaux afin de s'assurer que les espèces contactées dans le cadre de l'expertise écologique soient toujours présentes sur le site.

Un rapport de suivi de chantier sera envoyé aux autorités pour attester du respect des mesures et proposer des ajustements le cas échéant. Une attention particulière sera portée concernant les espèces exotiques envahissantes afin de s'assurer qu'elles ne se développent pas sur le chantier.

###### **Code CEREMA:**

/

###### **Taxons visés:**

Habitats, Flore, Faune



**MS02 : Suivi des mesures écologiques en phase exploitation par un écologue****Description:**

Suivi des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement en phase exploitation par un écologue pendant plusieurs années (au moins 20 ans).

Un suivi naturaliste sera réalisé suite à la livraison du projet afin de s'assurer que les nouveaux aménagements écologiques soient bien fonctionnels pour la faune et la flore locale.

Les inventaires viseront les différents taxons suivant la période la plus favorable pour leur observation. Ainsi, plusieurs prospections sont prévues par année de suivi (passages diurnes et nocturnes).

Cette nouvelle étude va permettre d'évaluer l'efficacité des nouveaux aménagements écologiques accueillant la faune et la flore de l'état initial et éventuellement de nouvelles espèces.

Le suivi doit permettre d'évaluer l'efficacité des mesures, des modalités de gestions et de réajuster ces modalités et leur fréquence si nécessaire. Un rapport succinct de suivi écologique est envoyé aux autorités après chaque année de passage.

**Code CEREMA:**

/

**Taxons visés:**

Habitats, Flore, Faune



## IX. TABLE DES FIGURES

Figure 1 – Emprise de la zone d'étude .....	3
Figure 2 - Zonages naturels situés dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude .....	5
Figure 3 - Localisation des ZNIEFF .....	7
Figure 4 - Localisation des ENS et PNR .....	9
Figure 5 - Localisation des APB .....	10
Figure 6 - Localisation des sites natura 2000 .....	12
Figure 7 - Localisation de la zone d'étude par rapport au SDRIF .....	14
Figure 8 – Carte des composantes du SRCE Île-de-France à proximité du site .....	16
Figure 9 - Carte des objectifs de la Trame verte et bleue de la région Île de France .....	16
Figure 10 - Localisation de la zone d'étude par rapport aux enveloppes d'alertes zones humides.....	17
Figure 11 - Synthèse des habitats (DIAGOBAT, 2024).....	26
Figure 12 - Méthodologie d'étude des chiroptères .....	41
Figure 13 - Etude des gîtes à chauves-souris.....	44
Figure 14 - Localisation des insectes et arthropodes (EGIS – 2022) .....	51
Figure 15 - Synthèse des sensibilités écologiques de la zone d'étude .....	54
Figure 16 - Plan masse de l'opération (septembre 2024) .....	57
Figure 17 - Coupes de l'opération.....	57
Tableau 1 – Campagne de prospections écologiques réalisées par NATURALIA Environnement .....	19
Tableau 2 – Campagne de prospections écologiques réalisées par EGIS .....	19
Tableau 3 - Campagne de prospections écologiques réalisées par DIAGOBAT .....	19